



SYNDICAT INTERDEPARTEMENTAL MIXTE POUR
L'EQUIPEMENT RURAL

Siège administratif : 31, rue des Clavières / B.P n°60040

86501 MONTMORILLON CEDEX

☎ 05.49.91.11.90 📠 05.49.91.62.66

COMITE SYNDICAL
du 1^{er} DECEMBRE 2017

ASSEMBLEE GENERALE

PROCES-VERBAL de SEANCE

Date de convocation : 24 novembre 2017

Date d'affichage : 13 décembre 2017

Secrétaire de séance : Gérard HUGUENAUD

Secrétaire auxiliaire Nathalie DURAND

Nombre de délégués en exercice : 204

Nombre de présents : 107

Nombre de pouvoirs : 9

Nombre de votants : 116

Le premier décembre de l'an deux mille dix-sept, à 15h30, l'Assemblée Générale du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Équipement Rural, s'est réunie en session ordinaire Salle de réunions de l'Espace Gartempe à Montmorillon, sous la Présidence de Monsieur Yves BOULOUX.

⇒ Etaient présents :

BOULOUX Y. – **Président** : - COLIN E - PORCHET B – TREMBLAIS D - **Vice-Présidents**

ABAUX B - ALADENISE D - BARBOT JP – BATLLE JM – BAUDON JC – BEAU J – BEAUJANEAU G – BEZAGUET J - BIZAGUET M –
BLANCHARD B – BODIN G – BOSSEBOEUF G – BOURDILLEAU A - BRILHAC MC – CAILLAUD M - CHARLES D – CHARRIER P -
CHARRON M – CHATELLIER B – CHEBASSIER J - CHAUVET A - CHEVAIS C – CHEGARAY H - CLEUET N – COCQUEMAS A –
COLAS J - COMBEAUD R – COURTIoux JC – DARDILLAC R – DAUCHIER A – DAVIAUD C - DAZAS J – DE MAUDUIT du PLESSIS
G – De TRISTAN J – DELIS G – DESROSES MR – Du DOIGNON M – DUBAUD JF – FAROUX JM - FOUCHER C – FROMENTEAU
M – FRUCHON J – GABARD JP – GAUTHIER JC – GEORGES A – GIRARD K – GRANDIN R – GRANGEON J – GRAVELAS JM –
GUILLON B – GUILLOT A – GUYOT M – HERAULT G – HUGUENAUD G – IRIBARREN JF - JARRY F – JEAN G - JEANVOINE F –
JUSTICE M - LAURENCIER Y – LAVILLE B – LEBRAUD J – MAGNON M – MAISONNEUVE V – MASSONNET L – MELON JP –
MILCENT G – MINOT P - MONDON A – MOULIN D – MULTEAU G – NADEAU E – NASSERON Th – NIVARD F – NOIRAUT H –
OUISTE JR – PACREAU J – PAYEN JY – PELLETAN F – PENY M - PHELIPPON M – PINGAULT G – PORCHERON C – PRIOU P –
PROUST J – PROVOST JP - RAFFIN A – RENAUD R – REVERDY Ph – RIGNAULT A – ROBIN X – ROCHER J – ROCHER JC – ROY-
BASTIERE V – ROYER P - SAUMONNEAU M – SIROT R – SOLIGNAC JP – SOUCHE G – TARTARIN Y – TAVILIEN M – TERRANOVA
JL - VIOLETTE JF- **Membres du Comité.**

⇒ Etaient représentés :

Pouvoirs de BARRUSSEAU JP à COLAS J - de BERTHELLEMY JJ à BARBOT JP – de BOUTET JC à PORCHET B - de GUILLON A à
FRUCHON J – de MEYER B à SAUMONNEAU M – de MOINE JP à VIOLETTE JF – de MOREAU P à TARTARIN Y – de
TREMUILHE M à PRIOU P – de VAUZELLE F à HUGUENAUD G.

⇒ Etaient excusés :

AUDOUX F - BELIN B – BEGUIER V - BERNARD B – BERTHOME MA – BESNAULT A – BIGOT PH – BOIRON W - BOUCHET R –
BOUILLAULT G – CERISIER J – CIVIDINI L – COLIN M – CONDAC O – DULAC L – DUTHEIL D – FRADIN P – GATEFF S – GLAIN
JM - GRAVELEAU C – GRIMAUD M – GUILLON J – JARRASSIER M – JOLAS-COLLIN S – KLEINER V – LAGARDE P – LAMY P –
LIBERA JC – LITT C – LIZE A – LORAIN M – LUSSEAU D – MAGNIN B – MARTIN N – MAUPETIT P – METAIS J – MOREAU C –
OURZIK A – PELLETIER PH – PETREAU M – PEYRAT PH – PUAUD E – RENAUD E – RICHARD C – ROBIN S – ROUSSEAU E –
ROUSSEAU MC – ROY J – ROY F – SERVAT F – SOUBRY S – SOUILLE J – SOURIAU C – THIMONIER D – TORTISSIER J – TRAUMAT
E – TRINQUARD B – VIAUD E – VIAUD C – VILETTE P - **Membres du Comité.**

⇒ Assistaient également à la séance :

AUDOUARD K - DURAND N - GARCIA E – FAUVEL C - FROGER C - HOUBERT S - MADEJ JL - PICARD M – PLISSON I - RENAULT
G – REVEILLAULT N - SAZARIN J - SIRONNEAU F- **Personnels du Syndicat.**

**N°C20171201_100 : ASSEMBLEE GENERALE
DESIGNATION D'UN(E) SECRETAIRE DE SEANCE ET APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA
SEANCE DU 6 AVRIL 2017**

Nombre de délégués en exercice : 204	Pour :
Nombre de présents : 107	Contre :
Nombre de pouvoirs : 9	Abstention(s) :
Nombre de votants : 116	A l'unanimité : <input checked="" type="checkbox"/>

□ Délibération :

- Vu** *le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.5721-1 à L.5721-9,*
- Vu** *les statuts du Syndicat annexés à l'arrêté préfectoral n°2016-D2/B1-054 du 19 décembre 2016 portant modification des statuts du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Équipement Rural.*

Monsieur Gérard HUGUENAUD, délégué de la Communauté de Communes Vienne et Gartempe, est désigné secrétaire de séance.

Le procès-verbal retraçant la séance du 6 avril 2017 est adopté sans réserve.

Le Président rend compte des décisions prises par le Bureau et lui-même en vertu d'une délégation du Comité.

Le Président appelle ensuite à l'ordre du jour les points suivants :

- 1/ Examen de la décision modificative n°1 au BP 2017**
- 2/ Débat d'Orientation Budgétaire pour 2018**
- 3/ Périmètre syndical :**
 - 3.1 : Demandes de retrait de la mission travaux publics*
 - 3.2 : Retrait de la CU Grand Poitiers pour la compétence collecte et traitement des déchets*
- 4/ Tableau des effectifs au 1^{er} janvier 2018**
- 5/ Evolution des institutions ATD 86 et Vienne Services :**
 - 5.1 : Dissolution du Syndicat Vienne Services*
 - 5.2 : Adhésion à la future Agence des Territoires de la Vienne*
 - 5.3 : Délibération de principe portant adoption des nouveaux statuts de l'Agence Technique Départementale de la Vienne*
- 6/ Questions diverses :**

Campagne de communication autour des métiers de la filière « collecte des déchets ménagers » faisant suite à l'enquête sur la qualité de vie au travail.

Cette délibération n'appelle aucun débat et aucune observation.

**N°C20171201_101 : ASSEMBLEE GENERALE
EXAMEN DE LA DECISION MODIFICATIVE N°1 AU BP 2017**

<u>Nombre de délégués en exercice</u> : 204	Pour :
<u>Nombre de présents</u> : 107	Contre :
<u>Nombre de pouvoirs</u> : 9	Abstention(s) :
<u>Nombre de votants</u> : 116	A l'unanimité : <input checked="" type="checkbox"/>

Délibération :

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.5721-1 à L.5721-9,
- Vu** les statuts du Syndicat annexés à l'arrêté préfectoral n°2016-D2/B1-054 du 19 décembre 2016 portant modification des statuts du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Équipement Rural,
- Vu** la délibération du Comité en date du 6 avril 2017 (N°C20170406_045) portant adoption du Budget Général pour 2017,
- Vu** les décisions modificatives 2017 des deux budgets annexes ;
- Vu** l'avis de la Commission des finances en date du 13 novembre 2017.

Le Vice-Président en charge des finances présente le rapport joint en annexe.

La décision modificative proposée en section d'investissement est nécessaire afin de tenir compte des observations formulées par la Préfecture de la Vienne lors du contrôle budgétaire. La section reste équilibrée en dépenses et en recettes à 13 680 €.

Après en avoir délibéré, le Comité décide :

- **D'adopter la décision modificative n°1 au BP 2017 telle que présentée.**

Cette délibération n'appelle aucun débat et aucune observation.

**N°C20171201_102 : ASSEMBLEE GENERALE
DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE POUR 2018**

<u>Nombre de délégués en exercice</u> : 204	Pour :
<u>Nombre de présents</u> : 107	Contre :
<u>Nombre de pouvoirs</u> : 9	Abstention(s) :
<u>Nombre de votants</u> : 116	A l'unanimité : <input checked="" type="checkbox"/>

□ Délibération :

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.5721-1 à L.5721-9 et L.2312-2 modifié par l'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe),
- Vu** les statuts du Syndicat annexés à l'arrêté préfectoral n°2016-D2/B1-054 du 19 décembre 2016 portant modification des statuts du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Équipement Rural,
- Vu** les Débats d'Orientations Budgétaires 2018 des deux budgets annexes ;
- Vu** l'avis de la Commission des finances en date du 13 novembre 2017.

Le Vice-Président en charges des finances indique que le Débat d'Orientation Budgétaire montre pour 2018 une évolution modérée des dépenses de gestion des services liée notamment au Glissement Vieillesse Technicité (GVT).

Il présente ensuite le Rapport d'Orientation Budgétaire pour 2018 joint en annexe.

Après en avoir débattu, le Comité approuve à l'unanimité les orientations budgétaires telles que présentées.

Cette délibération n'appelle aucun débat et aucune observation.

**N°C20171201_103 : ASSEMBLEE GENERALE
DEMANDES DE RETRAIT DE CERTAINS MEMBRES DE LA MISSION TRAVAUX PUBLICS**

Nombre de délégués en exercice : 204	Pour :
Nombre de présents : 107	Contre :
Nombre de pouvoirs : 9	Abstention(s) :
Nombre de votants : 116	A l'unanimité : <input checked="" type="checkbox"/>

□ Délibération :

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.5721-1 à L.5721-9,
- Vu** les statuts du Syndicat annexés à l'arrêté préfectoral n°2016-D2/B1-054 du 19 décembre 2016 portant modification des statuts du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Équipement Rural,
- Vu** la délibération du Comité Syndical en date du 27 novembre 2015 fixant les conditions générales de retrait du collège travaux publics,
- Vu** les délibérations du Conseil Municipal de VELLECHES en date du 9 mai 2017 et de MIREBEAU en date du 21 septembre 2017 demandant leur retrait de la mission travaux publics du SIMER.

Le Président présente au Comité le rapport qui suit :

Conformément aux conditions générales de retrait de la mission travaux publics fixées le 27 novembre 2015, le SIMER a été saisi de deux demandes de retrait.

Ainsi, il appartient au Comité Syndical de se prononcer à la majorité des 2/3 des suffrages concernant ces demandes émanant des Collectivités suivantes :

- Commune de VELLECHES
- Commune de MIREBEAU

Il est rappelé que les collectivités sortantes restent solidaires vis-à-vis du Syndicat durant les cinq années suivant leur sortie, par le versement d'une indemnité due en cas de constatation au Compte Administratif d'un déficit de la section de fonctionnement du budget annexe dédié au service travaux publics.

Après en avoir délibéré, le Comité :

- Décide d'approuver le retrait du périmètre syndical des collectivités suivantes :
 - Commune de VELLECHES
 - Commune de MIREBEAU
- Dit qu'il appartiendra, in fine, au représentant de l'Etat dans le Département de prendre l'arrêté nécessaire à la réduction du périmètre syndical.

Cette délibération n'appelle aucun débat et aucune observation.

N°C20171201_104 : ASSEMBLEE GENERALE
MOTION CONTRE LA DECISION DE GRAND POITIERS DE NE PAS TRANSFERER A NOUVEAU LA
COMPETENCE COLLECTE ET TRAITEMENT AU SIMER

Nombre de délégués en exercice : 204	Pour :
Nombre de présents : 107	Contre : 115
Nombre de pouvoirs : 9	Abstention(s) : 1
Nombre de votants : 116	A l'unanimité :

Delibération :

Le Comité Syndical avait été amené en décembre 2016 à se prononcer sur l'adhésion de la Communauté d'Agglomération Grand Poitiers qui devait intégrer dans son périmètre, à compter du 1^{er} janvier 2017, 4 Communes du Pays Chauvinois (Chauvigny, Jardres, La Puye et Sainte-Radegonde). Cette adhésion effective, la Communauté d'Agglomération avait transféré au SIMER la compétence collecte et traitement des déchets pour les 4 Communes concernées, permettant ainsi au Syndicat de conserver l'intégralité de son territoire.

Or, depuis le 1^{er} juillet 2017, la CA Grand Poitiers s'est transformée en Communauté Urbaine ce qui emporte automatiquement reprise de la compétence collecte et traitement des déchets. Une convention de gestion a alors été conclue de juillet à décembre dans l'attente d'une décision de la Communauté de transférer à nouveau la compétence au Syndicat.

Mi-octobre Grand Poitiers a fait connaître son intention de ne pas retransférer la compétence collecte et traitement des déchets au Syndicat, mais simplement de lui confier l'exercice de celle-ci par voie de convention d'une durée de 3 ans...

Considérant que l'ensemble des équipements du Syndicat (centre de tri, quai de transfert, plateforme de compostage...) ont été conçus pour traiter les déchets ménagers de 75 000 habitants.

Considérant l'impact de cette décision sur le périmètre syndical qui est désormais réduit de 12 % et qui fragilise le Syndicat pour porter ses futurs investissements.

Considérant la répartition complexe de l'actif et du passif qui devra être réalisée avant le terme de la convention, ainsi que le transfert du personnel en cas de non renouvellement de la convention (estimé à 10 équivalents temps plein).

Sur proposition de Monsieur Roland COMBEAUD, le Comité syndical, à l'unanimité moins une abstention, exprime son regret à l'encontre de la décision de Grand Poitiers de ne pas transférer à nouveau la compétence collecte et traitement des déchets au Syndicat, pour les Communes de Chauvigny, Jardres, La Puye et Sainte-Radegonde.

**N°C20171201_105 : ASSEMBLEE GENERALE
TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1^{ER} JANVIER 2018**

Nombre de délégués en exercice : 204	Pour :
Nombre de présents : 107	Contre :
Nombre de pouvoirs : 9	Abstention(s) :
Nombre de votants : 116	A l'unanimité : <input checked="" type="checkbox"/>

☐ Délibération :

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.5721-1 à L.5721-9,
- Vu** les statuts du Syndicat annexés à l'arrêté préfectoral n°2016-D2/B1-054 du 19 décembre 2016 portant modification des statuts du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Équipement Rural,
- Vu** la Loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant statut de la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 34 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant.

Le rapport suivant est présenté par le Vice-Président, Monsieur Ernest COLIN :

• Pôle travaux publics :

Lors de la séance du 6 avril dernier, il avait été décidé de l'ouverture de différents postes afin de permettre le recrutement d'un conducteur de travaux suite au départ à la retraite le 1^{er} février 2018 du Responsable du pôle travaux publics. La personne choisie par le jury constitué à cet effet a été recrutée depuis le 13 novembre 2017 sur le grade de Technicien non-titulaire. Dès lors, il convient de supprimer les postes ouverts non utilisés.

Par ailleurs, afin de pourvoir au remplacement d'un agent ayant quitté le service travaux publics le 1^{er} octobre 2017, il conviendrait également de supprimer un poste d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe et d'ouvrir un poste d'Adjoint Technique.

- **Suppression de 5 postes statutaires :**
 - Ingénieur
 - Technicien Principal de 1^{ère} classe
 - Technicien Principal de 2^{ème} classe
 - Technicien
 - Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe
- **Suppression de 2 postes de non titulaires :**
 - Ingénieur
 - Technicien Principal de 2^{ème} classe
- **Création d'un poste statutaire :**
 - Adjoint Technique

Le poste du Responsable du pôle partant à la retraite le 1^{er} février 2018 sera supprimé lors de la prochaine réunion du Comité.

• **Pôle gestion des déchets :**

Suite aux différents mouvements au sein du pôle de gestion des déchets ménagers, il convient de réactualiser le tableau des effectifs comme suit :

- **Suppression de 5 postes statutaires :**
 - 1 Agent de Maîtrise Principal
 - 1 Adjoint Technique Principal de 1^{ère} classe
 - 2 Adjoints Techniques
 - 1 Adjoint Technique à 31/35^{ème}
- **Création d'un poste CDI – droit privé :**
 - 1 Agent de Maintenance

Après en avoir délibéré, le Comité décide :

- **D'adopter le tableau des effectifs joint en annexe.**

Cette délibération n'appelle aucun débat et aucune observation.

**N°C20171201_106 : ASSEMBLEE GENERALE
DISSOLUTION DU SYNDICAT VIENNE SERVICES**

Nombre de délégués en exercice : 204	Pour :
Nombre de présents : 107	Contre :
Nombre de pouvoirs : 9	Abstention(s) :
Nombre de votants : 116	A l'unanimité : <input checked="" type="checkbox"/>

Délibération :

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.5721-1 à L.5721-9,
- Vu** les statuts du Syndicat annexés à l'arrêté préfectoral n°2016-D2/B1-054 du 19 décembre 2016 portant modification des statuts du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Equipement Rural,
- Vu** la délibération du Comité Syndical de Vienne Services en date du 30 juin 2017 actant la dissolution du Syndicat.

Le Président présente le rapport suivant :

Il est rappelé que par délibération du Comité syndical en date du 30 juin 2017 Vienne Services demandait sa dissolution ainsi que le transfert intégral de ses missions, de son personnel et de ses actifs et passifs au profit de l'Agence Technique Départementale/Agence des Territoires de la Vienne au 1er janvier 2018.

Pour que cette dissolution soit prononcée par arrêté préfectoral, il y a lieu que l'ensemble des membres de Vienne Services puissent se prononcer sur cette procédure

Après en avoir délibéré, le Comité décide :

- **D'approuver la dissolution de Vienne Services ainsi que le transfert intégral de ses missions, de son personnel, de ses actifs et passifs au profit de l'Agence Technique Départementale/Agence des Territoires de la Vienne au 1er janvier 2018.**

Cette délibération n'appelle aucun débat et aucune observation.

**N°C20171201_107 : ASSEMBLEE GENERALE
ADHESION A LA FUTURE AGENCE DES TERRITOIRES DE LA VIENNE**

Nombre de délégués en exercice : 204	Pour :
Nombre de présents : 107	Contre :
Nombre de pouvoirs : 9	Abstention(s) :
Nombre de votants : 116	A l'unanimité : <input checked="" type="checkbox"/>

Délibération :

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.5721-1 à L.5721-9,
- Vu** les statuts du Syndicat annexés à l'arrêté préfectoral n°2016-D2/B1-054 du 19 décembre 2016 portant modification des statuts du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Équipement Rural,
- Vu** la délibération du Comité Syndical de Vienne Services en date du 30 juin 2017 actant la dissolution du Syndicat.

Le Président présente le rapport suivant :

Suite à la procédure de dissolution du Syndicat Vienne Services et afin de continuer à bénéficier des missions actuellement assurées par celui-ci, il est nécessaire d'adhérer à l'Agence Technique Départementale au 1er janvier 2018 qui prendra le nom d'Agence des Territoires de la Vienne à cette même date.

Après en avoir délibéré, le Comité décide :

- D'approuver l'adhésion à l'Agence Technique Départementale/Agence des Territoires de la Vienne au 1^{er} janvier 2018,
- De désigner Madame Josette COLAS (titulaire) et Monsieur Jean-Luc TERRANOVA (suppléant) pour représenter le SIMER auprès des instances de l'Agence Technique Départementale/Agence des Territoires de la Vienne.

Cette délibération n'appelle aucun débat et aucune observation.

**N°C20171201_108 : ASSEMBLEE GENERALE
DELIBERATION DE PRINCIPE PORTANT ADOPTION DES NOUVEAUX STATUTS DE
L'AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE DE LA VIENNE**

Nombre de délégués en exercice : 204	Pour :
Nombre de présents : 107	Contre :
Nombre de pouvoirs : 9	Abstention(s) :
Nombre de votants : 116	A l'unanimité : <input checked="" type="checkbox"/>

Délibération :

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.5721-1 à L.5721-9,
- Vu** les statuts du Syndicat annexés à l'arrêté préfectoral n°2016-D2/B1-054 du 19 décembre 2016 portant modification des statuts du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Équipement Rural.
- Vu** la délibération du Comité Syndical de Vienne Services en date du 30 juin 2017 actant la dissolution du Syndicat,
- Vu** la délibération de l'Assemblée Générale de l'Agence Technique Départementale de la Vienne portant adoption des nouveaux statuts de l'ATD 86.

Le Président présente le rapport suivant :

Consécutivement à la dissolution de Vienne Services et à l'adhésion du SIMER à l'ATD/Agence des Territoires de la Vienne au 1^{er} janvier 2018, il conviendrait de se prononcer par délibération de principe sur la modification des statuts de l'ATD/Agence des Territoires de la Vienne.

Après en avoir délibéré, le Comité décide :

- **D'approuver la modification des statuts de l'Agence Technique Départementale telle que proposée.**

QUESTIONS DIVERSES

■ Campagne de communication autour des métiers de la filière « collecte des déchets ménagers » faisant suite à l'enquête sur la qualité de vie au travail :

Le Centre de Gestion de la Vienne, suite au déploiement d'une enquête départementale sur la qualité de vie au travail en 2016, a souhaité axer ses **actions de prévention sur les métiers de la filière "collecte des déchets ménagers"**

Un premier axe, engagé en mars 2017, a consisté à travailler autour de la reconnaissance et de la valorisation de ces métiers. Différentes séances de travail, ayant réuni des agents de **trois structures de la Vienne : SIMER, CC des Vallées du Clain et CC du Pays Loudunais**, ont permis l'élaboration d'une campagne de communication à destination des usagers au cœur de ces trois territoires

Les acteurs du Centre de Gestion, ainsi que les agents du SIMER concernés ont présenté en séance le résultat de ces travaux et les modalités de déploiement de cette action de communication.

■ **Débats concernant le service de gestion des déchets ménagers :**

a) **Sacs de collecte :**

Monsieur Roland COMBEAUD fait part de la fragilité des nouveaux sacs de collecte.

Le **Président** indique que les caractéristiques techniques des sacs et notamment l'épaisseur sont pourtant identiques aux précédents mais que seul le système de fermeture a été modifié, ce qui a par ailleurs permis une économie de l'ordre de 10 000 €. Il précise que le SIMER reste toutefois attentif aux remarques des usagers concernant la résistance et en tiendra compte lors de la prochaine consultation.

b) **Vente de compost en déchèterie :**

Monsieur COMBEAUD cite l'exemple d'un usager venu chercher 2 récipients de compost et qui a reçu par la poste une facture d'un montant de 4 €. Au regard des coûts générés par l'envoi d'une facture de si faible montant, il se demande si le compost ne pourrait pas être remis gratuitement aux particuliers.

Le **Directeur** précise que même si ce produit a été distribué gratuitement durant une année suite à des problèmes avec la régie de recettes, le SIMER ne peut pour autant pas renoncer à cette recette qui s'élève en moyenne à 10 000 € par an.

La possibilité d'établir une facture annuelle est évoquée par **Madame DUDOIGON** et celle de rajouter la vente de compost sur la redevance par **Madame TAVILIEN**.

Le **Directeur** explique que ce mode de facturation est transitoire et qu'un projet est actuellement à l'étude afin d'équiper l'ensemble des usagers d'un pass déchets à l'horizon 2019 qui pourrait permettre de retirer du compost en déchèterie.

Monsieur SIROT demande si ce pass servirait uniquement pour le compost.

Les différentes fonctions de ce dispositif sont énoncées par le **Directeur**, comme le retrait des sacs de collecte, le contrôle d'accès des sites...

L'ordre du jour étant terminé, la séance est clôturée par le Président.

Le Secrétaire de Séance,

Gérard HUGUENAUD



Le Président,



S. I. M. E. R.
Président
Yves BOULOUX
MONTMORILLON (Vienne)



**Annexes au procès-verbal de la séance
du 1^{er} décembre 2017
« ASSEMBLEE GENERALE »**



BUDGET
GENERAL

**RAPPORT de PRESENTATION
DECISION MODIFICATIVE
N°1-2017**

- ① - Section d'investissement
- ② - Annexe : Tableau détaillé

1

① SECTION d'INVESTISSEMENT

La décision modificative proposée en section d'investissement est nécessaire afin de tenir compte des observations formulées par la Préfecture de la Vienne lors du contrôle du budget primitif

Ainsi, les dépenses imprévues doivent être réduites pour ne pas dépasser la limite autorisée de 7,5 % des dépenses réelles prévisionnelles de la section :

- les dépenses imprévues sont donc diminuées de 300 € pour être portées à 621,97 €
- les crédits pour l'acquisition de matériels informatiques sont quant à eux augmentés de 300 € (soit 3 300 €)

La section d'investissement du Budget 2017 reste équilibrée en dépenses et en recettes à 13 680 €

■ **Présentation simplifiée de la DM :**

SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES			
LIBELLES	BP 2017	DM N°1	NOUVEAU BP 2017
20 Immobilisations incorporelles	500,00 €	- €	500,00 €
21 Immobilisations corporelles	8 000,00 €	300,00 €	8 300,00 €
020 Dépenses imprévues	921,97 €	- 300,00 €	621,97 €
001 Déficit d'investissement reporté	4 258,03 €	- €	4 258,03 €
TOTAL GENERAL	13 680,00 €	- €	13 680,00 €

RECETTES			
LIBELLES	BP 2017	DM N°1	NOUVEAU BP 2017
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	13 680,00	- €	13 680,00 €
TOTAL GENERAL	13 680,00 €	- €	13 680,00 €

BUDGET GENERAL - 2017
DECISION MODIFICATIVE N°1-2017

SECTION de FONCTIONNEMENT / DEPENSES

Chapitres / Articles	Origination	2015	2016	2017		
		Compte Administratif	Compte Administratif	Projet de budget primitif	Décision modificative	Nouveau budget
011	Charges à caractère général	88 051,04 €	58 015,10 €	69 990,00 €	- €	69 990,00 €
6042	Achats prest.de serv.(autres que terrains à am.)	1 725,00 €	3 575,00 €	6 000,00 €	- €	6 000,00 €
60611	Eau et assainissement	104,12 €	114,00 €	120,00 €	- €	120,00 €
60612	Energie - Electricité	1 160,87 €	581,51 €	1 000,00 €	- €	1 000,00 €
60621	Combustibles	- €	29,83 €	100,00 €	- €	100,00 €
60632	Fournitures de petit équipement	836,10 €	297,57 €	500,00 €	- €	500,00 €
6064	Fournitures administratives	2 529,20 €	1 609,40 €	3 000,00 €	- €	3 000,00 €
6132	Locations immobilières	- €	150,00 €	1 500,00 €	- €	1 500,00 €
61522	Bâtiments	30 478,37 €	- €	5 000,00 €	- €	5 000,00 €
6156	Maintenance	19 847,22 €	19 754,68 €	21 000,00 €	- €	21 000,00 €
6161	Assurances multirisques	3 414,00 €	3 329,32 €	3 400,00 €	- €	3 400,00 €
6162	Assurance obligatoire	- €	391,14 €	400,00 €	- €	400,00 €
6168	Autres assurances	- €	310,25 €	320,00 €	- €	320,00 €
617	Etudes et recherches	4 300,00 €	8 900,00 €	3 000,00 €	- €	3 000,00 €
6182	Documentation générale et technique	2 918,35 €	2 675,93 €	2 700,00 €	- €	2 700,00 €
6184	Versements à des organismes de formation	1 294,72 €	- €	1 000,00 €	- €	1 000,00 €
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	2 480,96 €	1 142,69 €	2 500,00 €	- €	2 500,00 €
6226	Honoraires	- €	- €	500,00 €	- €	500,00 €
6231	Annonces et insertions	2 837,70 €	1 611,22 €	2 000,00 €	- €	2 000,00 €
6232	Fêtes et cérémonies	1 667,40 €	1 347,23 €	2 000,00 €	- €	2 000,00 €
6233	Foires et expositions	- €	- €	1 650,00 €	- €	1 650,00 €
6236	Catalogues et imprimés	327,00 €	997,00 €	1 000,00 €	- €	1 000,00 €
6238	Divers	123,64 €	45,45 €	300,00 €	- €	300,00 €
6241	Transports de biens	21,24 €	31,43 €	50,00 €	- €	50,00 €
6251	Voyages et déplacements	17,50 €	49,70 €	100,00 €	- €	100,00 €
6256	Missions	350,83 €	94,50 €	100,00 €	- €	100,00 €
6261	Frais d'affranchissement	1 520,19 €	1 524,99 €	1 600,00 €	- €	1 600,00 €
6262	Frais de télécommunications	1 882,33 €	919,02 €	1 600,00 €	- €	1 600,00 €
627	Services banquiers et assimilés	- €	- €	- €	- €	- €

62872	Au budget annexe et aux régies municipales	8 000,00 €	8 000,00 €	8 000,00 €	- €	8 000,00 €
6288	Autres services extérieurs	- €	- €	100,00 €	- €	100,00 €
637	Autres impôts, taxes divers assimilés (autres org.)	3,12 €	9,24 €	50,00 €	- €	50,00 €
637	Charges des personnes et frais assimilés	8 003,12 €	8 009,24 €	8 050,00 €	- €	8 050,00 €
6218	Autres personnel extérieur	4 585,57 €	4 358,15 €	5 200,00 €	- €	5 200,00 €
6332	Cotisations versées au FNAL	925,99 €	893,10 €	1 050,00 €	- €	1 050,00 €
6336	Cotisations au centre national et CNFPT	4 109,94 €	3 785,78 €	3 950,00 €	- €	3 950,00 €
6338	Autres impôts, taxes & vers. assimilés sur rémunér.	3 572,02 €	333,86 €	550,00 €	- €	550,00 €
64111	Rémunération principale	211 063,49 €	233 534,18 €	240 000,00 €	- €	240 000,00 €
64112	MBI, supp. fam. de traite. & indemnité de résidence	6 767,53 €	6 796,55 €	5 900,00 €	- €	6 900,00 €
64131	Rémunération non-titulaires	20 347,10 €	- €	- €	- €	- €
6451	Cotisations à l'URSSAF	33 780,28 €	29 920,02 €	31 300,00 €	- €	31 500,00 €
6453	Cotisations aux caisses de retraite	52 184,93 €	57 032,24 €	60 050,00 €	- €	60 050,00 €
6454	Cotisations aux ASSEDIC	1 303,17 €	- €	- €	- €	- €
6455	Cotisations pour assurance du personnel	7 643,40 €	5 850,56 €	8 000,00 €	- €	8 000,00 €
6458	Cotisations aux organismes sociaux	28 929,27 €	28 590,49 €	32 000,00 €	- €	32 000,00 €
6475	Médecine du travail, pharmacie	766,56 €	- €	800,00 €	- €	800,00 €
6475	Autres charges de gestion courante	2 230,93 €	3 858,13 €	41 350,00 €	- €	41 350,00 €
6531	Indemnités des élus	- €	- €	31 000,00 €	- €	31 000,00 €
6532	Frais de mission	2 199,93 €	- €	5 000,00 €	- €	5 000,00 €
65558	Autres contributions obligatoires	- €	3 808,19 €	4 000,00 €	- €	4 000,00 €
6574	Subv.fonct.aux asso.&autres pers. de droits privé	- €	- €	1 500,00 €	- €	1 500,00 €
658	Charges diverses de la gestion courante	0,10 €	- €	50,00 €	- €	50,00 €
66	Charges financières	- €	- €	- €	- €	- €
6615	Intérêts des comptes courants & de dépôts créditeurs	- €	- €	- €	- €	- €
67	Charges exceptionnelles	- €	- €	50,00 €	- €	50,00 €
6711	Intérêts moratoires et pénalités sur marchés	- €	- €	50,00 €	- €	50,00 €
022	Dépenses imprévues	- €	- €	- €	- €	- €
023	Virement à la section d'investissement	- €	- €	- €	- €	- €
023	Virement à la section d'investissement	- €	- €	- €	- €	- €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	11 394,13 €	13 983,58 €	13 580,00 €	- €	13 580,00 €
6811	Dot.aux amort.des immo.incorporelles & corporelles	11 594,13 €	13 983,58 €	13 680,00 €	- €	13 680,00 €
TOTAL GENERAL		377 828,26 €	447 304,80 €	515 270,00 €	- €	515 270,00 €

SECTION de FONCTIONNEMENT / RECETTES

Chapitre / Article	Désignation	2015		2016		2017		
		Compte Administratif	€	Compte Administratif	€	Projet de budget primitif	Décision modificative	Nouveau budget
013	Atténuations de charges	1 295,55	€	-	€	500,00	-	500,00
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	1 295,55	€	-	€	500,00	-	500,00
70	Produits des services, domaines et ventes diverses	468 779,61	€	49 240,13	€	502 595,00	-	502 595,00
70841	Aux budgets annexes, régies munic., CCAS et Caisse	374 677,70	€	371 497,93	€	389 500,00	-	389 500,00
70871	Par la collectivité de rattachement	94 101,91	€	67 742,25	€	113 095,00	-	113 095,00
75	Autres produits de gestion courante	6 600,00	€	7 224,15	€	12 025,00	-	12 025,00
752	Revenus des immeubles	6 600,00	€	7 223,76	€	12 025,00	-	12 025,00
758	Autres produits divers de gestion	-	€	0,39	€	-	-	-
76	Produits financiers	34,11	€	33,05	€	49,61	-	49,61
7688	Autres	34,11	€	23,05	€	49,61	-	49,61
77	Produits exceptionnels	1 119,18	€	817,81	€	100,00	-	100,00
7718	Autres produits exceptionnels sur op. de gestion	1 119,18	€	817,81	€	100,00	-	100,00
002	Excédent de fonctionnement reporté	-	€	0,39	€	0,39	-	0,39
002	Excédent de fonctionnement reporté	-	€	-	€	0,39	-	0,39
	TOTAL GENERAL	472 828,45	€	447 885,19	€	515 270,00	-	515 270,00
	RESULTAT		€		€			0,39

SECTION d'INVESTISSEMENT/DEPENSES

Chapitre / Article	Désignation	2015		2016		2017		
		Compte Administratif	€	Compte Administratif	€	Projet de budget primitif	Décision modificative	Nouveau budget
20	Emprunts et dettes assimilés	-	€	-	€	-	-	-
1641	Emprunts en cours	-	€	-	€	-	-	-
20	Immobilisations incorporelles	16 917,16	€	-	€	500,00	-	500,00
2051	Concessions et droits similaires	16 917,16	€	-	€	500,00	-	500,00
21	Immobilisations corporelles	2 783,64	€	-	€	3 300,00	300,00	3 600,00
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	1 783,64	€	-	€	3 000,00	300,00	3 300,00
2184	Mobilier	-	€	-	€	2 000,00	-	2 000,00
2188	Autres immobilisations corporelles	-	€	-	€	3 000,00	-	3 000,00
20	Dépenses imprévues	-	€	-	€	321,97	300,00	621,97
001	Déficit d'investissement reporté	-	€	-	€	4 258,03	-	4 258,03
001	Déficit d'investissement reporté	-	€	-	€	4 258,03	-	4 258,03
	TOTAL GENERAL	18 300,80	€	-	€	13 680,00	-	13 680,00

SECTION d'INVESTISSEMENT/RECETTES

Chapitre / Article	Désignation	2015		2016		2017		
		Compte Administratif	€	Compte Administratif	€	Projet de budget primitif	Décision modificative	Nouveau budget
20	Dettes, fonds divers et réserves	14 923,44	€	-	€	-	-	-
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	14 923,44	€	-	€	-	-	-
16	Emprunts et dettes assimilés	600,00	€	-	€	-	-	-
165	Dépôts et cautionnements reçus	600,00	€	-	€	-	-	-
021	Virement de la section de fonctionnement	-	€	-	€	-	-	-
021	Virement de la section de fonctionnement	-	€	-	€	-	-	-
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	13 380,00	€	13 383,58	€	13 380,00	-	13 380,00
28051	Concessions et droits similaires	543,77	€	3 685,62	€	3 464,00	-	3 464,00
28132	Immeubles de rapport	7 079,26	€	7 079,26	€	7 080,00	-	7 080,00
28183	Matériel de bureau et informatique	3 799,81	€	3 047,41	€	2 964,00	-	2 964,00
28184	Mobilier	171,29	€	171,29	€	172,00	-	172,00
	TOTAL GENERAL	27 117,57	€	13 983,58	€	13 680,00	-	13 680,00
	RESULTAT		€		€			8 416,77



BUDGET ANNEXE

TRAVAUX PUBLICS

Annexe 3 à la délibération N°C20171201_101

RAPPORT de PRESENTATION

DECISION MODIFICATIVE

N°1-2017

- - Section de fonctionnement
- - Section d'investissement
- - Annexe : Tableau détaillé

1

● SECTION de FONCTIONNEMENT

La décision modificative proposée en section de fonctionnement est nécessaire afin d'ajuster certaines inscriptions budgétaires pour tenir compte de la consommation des crédits à ce stade de l'année et notamment pour les charges de personnel

Elle s'équilibre en dépenses et en recettes à 40 000 € et porte ainsi le budget à 4 886 500 €



2

■ **En dépenses :**

✓ Pour les charges à caractère général (chapitre 011), il conviendrait de réajuster certains crédits comme suit :

Les augmentations

(+68 000 €)

- + 32 400 € pour les locations mobilières
- + 28 800 € pour les honoraires qui correspondent à la mise à jour d'études hydrauliques et à la réalisation de dossier loi sur l'eau (19 000 €), ainsi que l'intervention d'un cabinet de recrutement pour le conducteur de travaux (9 000 €)
- + 6 300 € pour les autres marchandises (achats de panneaux dans le cadre du groupement)
- + 500 € pour les taxes foncières

Les diminutions

(-28 000 €)

- 20 000 € pour les achats de prestations de services
- 8 000 € pour la fourniture de petits équipements



3

- ✓ + 75 000 € sont nécessaires pour les charges de personnel (chapitre 012) :
 - + 72 200 € pour la rémunération des personnels non-titulaires en raison d'un recours plus important que prévu à des agents contractuels
 - + 2 800 € pour la rémunération des emplois d'avenir
- ✓ Les dépenses imprévues sont quant à elles diminuées de 75 000 € (chapitre 022)
- ✓ Par ailleurs, un ajustement des dotations aux amortissements est nécessaire à hauteur de 2 766 € (compte 6811). La même somme est donc retranchée au virement prévu à la section d'investissement (chapitre 023)



4

■ En recettes :

✓ 7 000 € sont ajoutés aux atténuations de charges (chapitre 013) qui correspondent notamment aux remboursements des rémunérations du personnel (arrêts maladie)

✓ Les recettes de travaux et services (chapitre 70) sont augmentées de 33 000 € :

+ 25 000 € pour les travaux réalisés pour le compte des collectivités membres au regard des réalisations et des projections jusqu'à la fin de l'année

+ 8 000 € pour les autres recettes. Cette somme correspond à la refacturation des panneaux de signalisation commandés par les membres du groupement (montant que l'on retrouve en dépenses – cpte 6078)



5

■ Présentation simplifiée de la DM :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES			
LIBELLES	BP 2017	DM N°1	NOUVEAU BP 2017
011 Charges à caractère général	1 715 650,00 €	40 000,00 €	1 755 650,00 €
012 Charges de personnel et frais assimilés	1 149 500,00 €	75 000,00 €	1 224 500,00 €
65 Autres charges de gestion courante	600,00 €	- €	600,00 €
66 Charges financières	8 500,00 €	- €	8 500,00 €
67 Charges exceptionnelles	1 240 160,00 €	- €	1 240 160,00 €
022 Dépenses imprévues	269 000,00 €	- 75 000,00 €	194 000,00 €
023 Virement à la section d'investissement	268 490,00 €	- 2 766,00 €	265 724,00 €
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	194 600,00 €	2 766,00 €	197 366,00 €
Total Général	4 846 500,00 €	40 000,00 €	4 886 500,00 €

RECETTES			
LIBELLES	BP 2017	DM N°1	NOUVEAU BP 2017
013 Atténuations de charges	33 000,00 €	7 000,00 €	40 000,00 €
70 Produits des services et travaux	3 296 100,00 €	33 000,00 €	3 329 100,00 €
75 Autres produits de gestion courante	589,48 €	- €	589,48 €
77 Produits exceptionnels	28 500,00 €	- €	28 500,00 €
002 Excédent de fonctionnement reporté	1 486 810,52 €	- €	1 486 810,52 €
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 500,00 €	- €	1 500,00 €
Total Général	4 846 500,00 €	40 000,00 €	4 886 500,00 €



6

SECTION D'INVESTISSEMENT

La décision modificative proposée en section d'investissement a pour objet :

- ✓ D'augmenter les crédits concernant l'achat de matériels informatiques de 1.000 € pour permettre l'équipement du nouveau conducteur de travaux (chapitre 21). Les dépenses imprévues sont donc diminuées de 1 000 € (chapitre 020)
- ✓ De régulariser une écriture d'ordre concernant des travaux réalisés en 2016 zone de la Barre à Montmorillon pour l'aménagement du dépôt de stockage :
 - 35 000 € sont ajoutés en dépenses au chapitre des opérations patrimoniales (compte 2135). Somme identique que l'on retrouve en recettes au compte 2315

Au total, la décision modificative s'équilibre en dépenses et en recettes à 35 000 € et porte le budget en section d'investissement à 605 726,47 €



Présentation simplifiée de la DM :

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES			
LIBELLES	BP 2017	DM N°1	NOUVEAU BP 2017
16 Emprunts et dettes assimilées	56 300,00 €	- €	56 300,00 €
20 Immobilisations incorporelles	1 000,00 €	- €	1 000,00 €
21 Immobilisations corporelles (hors opération)	69 519,90 €	1 000,00 €	70 519,90 €
23 Immobilisations en cours	- €	- €	- €
27 Autres immobilisations financières	1 000,00 €	- €	1 000,00 €
020 Dépenses imprévues	40 756,57 €	- 1 000,00 €	39 756,57 €
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 500,00 €	- €	1 500,00 €
041 Opérations patrimoniales	- €	35 000,00 €	35 000,00 €
Total hors opérations	170 076,47 €	35 000,00 €	205 076,47 €

Opération d'équipements : Matériels roulants	400 650,00 €	- €	400 650,00 €
----------------------------------------------	--------------	-----	--------------

TOTAL GENERAL	570 726,47 €	35 000,00 €	605 726,47 €
----------------------	---------------------	--------------------	---------------------

RECETTES			
LIBELLES	BP 2017	DM N°1	NOUVEAU BP 2017
16 Emprunts et dettes assimilés	- €	- €	- €
001 Excédent d'investissement reporté	97 126,47 €	- €	97 126,47 €
021 Virement de la section de fonctionnement	268 490,00 €	- 2 766,00 €	265 724,00 €
024 Produits de cessions d'immobilisations	10 510,00 €	- €	10 510,00 €
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	194 600,00 €	2 766,00 €	197 366,00 €
041 Opérations patrimoniales	- €	35 000,00 €	35 000,00 €
TOTAL GENERAL	570 726,47 €	35 000,00 €	605 726,47 €





BUDGET
ANNEXE

GESTION DES
DECHETS
MENAGERS

Annexe 4 à la délibération N°C20171201_101

RAPPORT de PRESENTATION
DECISION MODIFICATIVE
N°1-2017

- ④ - Section d'exploitation
- ④ - Section d'investissement
- ④ - Annexe : tableau détaillé

1

④ SECTION d'EXPLOITATION

La décision modificative proposée en section d'exploitation est nécessaire afin d'ajuster certaines inscriptions budgétaires pour tenir compte :

- de la consommation des crédits à ce stade de l'année
- d'une activité plus soutenue concernant les prestations de services et notamment concernant le tri des recyclables
- de ventes de matériaux et produits supérieures aux objectifs budgétaires

La décision modificative s'équilibre en dépenses et en recettes à 165 000 € et porte ainsi le budget à 11 917 000 €


2

■ **En dépenses :**

✓ **64 500 €** sont nécessaires pour les charges à caractère général (chapitre 011), notamment :

- + **20 000 €** pour l'achat de carburants en raison de la hausse des prix constatée depuis plusieurs semaines (+ 10 % pour le gazoil et + 15 % pour le fuel par rapport à 2016)
- + **26 000 €** pour l'entretien du matériel roulant (pièces mécaniques)
- + **37 000 €** en autres dépenses et divers liés principalement au renforcement du contrôle des eaux des décharges demandé par la DREAL (+11 000 €) et à une réparation importante du pont bascule de l'éco-pôle (10 200 €)
- + **8 000 €** pour les locations mobilières
- + **5 000 €** pour les frais de maintenance
- + **8 000 €** pour la formation du personnel
- + **7 000 €** pour le rachat de marchandises aux professionnels (cartons), écoles et associations (papiers)
- + **6 000 €** pour la prestation d'entretien des locaux



3

Pour financer en partie ces besoins supplémentaires, des réductions de crédits peuvent être effectuées à l'intérieur du chapitre à hauteur 77 400 €, dont :

- **10 000 €** pour l'achat de sacs de collecte
- **10 000 €** pour les fournitures en petits équipements
- **10 000 €** pour l'entretien et la réparation de bâtiments
- **10 000 €** pour l'entretien de biens mobiliers
- **30 000 €** pour les études et recherches en raison notamment d'études non réalisées sur l'année
- **4 000 €** pour les locations immobilières



4

✓ + 130 000 € pour les charges de personnel (chapitre 012), pour financer un recours à l'intérim plus important que prévu en raison notamment d'une activité de trl plus soutenue et de la non reconduction/suppression des emplois aidés :

Ainsi, des crédits supplémentaires sont nécessaires comme suit :

- + 205 000 € pour le recours à l'intérim
- + 5 000 € pour la rémunération de l'apprentie qui a rejoint l'équipe Animation des Territoires en septembre

Ces dépenses pourront être couvertes en partie par une diminution de différentes charges à l'intérieur du chapitre :

- 20 000 € pour la rémunération des agents titulaires
- 30 000 € pour la rémunération des emplois aidés
- 30 000 € pour les cotisations URSSAF

✓ Les dépenses imprévues sont diminuées de 30 000 €

✓ Par ailleurs, un ajustement des dotations aux amortissements est nécessaire à hauteur de 4 103 € (compte 6811). La même somme est donc retranchée au virement prévu à la section d'investissement (chapitre 023)

DEPENSES d'EXPLOITATION

CHAPITRES	LIBELLES	BP 2017	DM N°1-2017	NOUVEAU BP 2017
011	Charges à caractère général	3 967 000,00 €	54 500,00 €	4 031 500,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	4 527 465,00 €	130 000,00 €	4 657 465,00 €
65	Autres charges de gestion courante	8 300,00 €	- €	8 300,00 €
	Total des dépenses de gestion des services	8 502 765,00 €	194 500,00 €	8 697 265,00 €
66	Charges financières	200 000,00 €	- €	200 000,00 €
67	Charges exceptionnelles	670 711,50 €	500,00 €	671 211,50 €
022	Dépenses imprévues	700 000,00 €	- 30 000,00 €	670 000,00 €
	Total des dépenses réelles	10 073 476,50 €	165 000,00 €	10 238 476,50 €
023	Virement de la section de fonctionnement	390 988,50 €	- 4 103,00 €	386 885,50 €
042	Opération d'ordre de transferts entre section	1 287 535,00 €	4 103,00 €	1 291 638,00 €
	Total des dépenses d'ordre	1 678 523,50 €	- €	1 678 523,50 €
	TOTAL des DEPENSES d'EXPLOITATION CUMULEES	11 752 000,00 €	165 000,00 €	11 917 000,00 €

■ **En recettes :**

✓ **148 500 € sont ajoutés aux produits des services et ventes (chapitre 70) :**

+ 86 500 € pour les prestations de services en raison de tonnages supérieurs traités pour le SMYCTOM du Blanc et pour SUEZ , ainsi que la poursuite de la prestation de tri jusqu'au 31 décembre pour l'ex territoire de la CC du Lencloîtres

+ 62 000 € pour les ventes de marchandises grâce à une légère remontée des cours de reprise des matériaux, des ventes de compost aux professionnels et de broyat de bois supérieures aux objectifs budgétaires initiaux

✓ **+ 16 500 € pour les produits exceptionnels (chapitre 77) :**

Cela correspondant notamment au capital versé par l'assureur suite au décès d'un agent de la chaîne de tri en cours d'année (article 778). Cette somme se retrouve également en charge de personnel après restitution du capital aux ayants droit



7

RECETTES d'EXPLOITATION

CHAPITRES	LIBELLES	BP 2017	DM N°1-2017	NOUVEAU BP 2017
013	Atténuations de charges	329 630,00 €	- €	329 630,00 €
70	Produits des services / REOM	7 740 000,00 €	148 500,00 €	7 888 500,00 €
74	Subventions d'exploitation	1 003 000,00 €	- €	1 003 000,00 €
75	Autres produits de gestion courante	311 000,00 €	- €	311 000,00 €
	Total des recettes de gestion des services	9 383 630,00 €	148 500,00 €	9 532 130,00 €
77	Produits exceptionnels	28 527,99 €	16 500,00 €	45 027,99 €
78	Reprise sur provisions	99 000,00 €	- €	99 000,00 €
	Total des recettes réelles	9 511 157,99 €	165 000,00 €	9 676 157,99 €
042	Opération d'ordre de transferts entre sections	147 482,00 €	- €	147 482,00 €
	Total des recettes d'ordre	147 482,00 €	- €	147 482,00 €
	RESULTAT d'EXPLOITATION REPORTE (002)	2 093 360,01 €	- €	2 093 360,01 €
	TOTAL des RECETTES d'EXPLOITATION CUMULEES	11 752 000,00 €	165 000,00 €	11 917 000,00 €



8

SECTION d'INVESTISSEMENT

En investissement la décision modificative présentée fait suite à la décision de l'ADEME ne plus subventionner les travaux de modernisation des déchèteries réalisés dans le cadre du PPI qui cours jusqu'à fin 2018, ainsi qu'au réajustement du prêt bancaire au regard des réalisations effectives

La décision modificative s'équilibre en dépenses et en recettes à – 81 800 € et porte ainsi le budget à 2 552 443,09 €



9

■ En recettes :

- ✓ Les subventions d'investissement sont diminuées de 60 600 € qui correspondent au montant de l'aide de l'ADEME qui devait financer une partie du programme de modernisation des déchèteries 2017 (chapitre 13)
- ✓ L'emprunt est diminué de 21 200 € pour tenir compte des investissements réellement réalisés (chapitre 16)
- ✓ Les dotations aux amortissements sont réajustées à hauteur de 4 103 €. La même somme est retranchée au virement prévu à la section d'investissement (chapitre 021)

RECETTES d'INVESTISSEMENT

CHAPITRES	LIBELLES	BP 2017	DM N°1-2017	NOUVEAU BP 2017
13	Subventions d'investissement	312 617,18 €	- 60 600,00 €	252 017,18 €
16	Emprunts et dettes assimilées	323 200,00 €	- 21 200,00 €	302 000,00 €
	Total des recettes d'équipement	635 817,18 €	-81 800,00 €	554 017,18 €
10	Dotations, fonds, réserves (1068)	60 646,27 €	- €	60 646,27 €
	Total des recettes financières	60 646,27 €	- €	60 646,27 €
	Total des recettes réelles	696 463,45 €	-81 800,00 €	614 663,45 €
021	Virtement de la section d'exploitation	390 988,50 €	- 4 103,00 €	386 885,50 €
040	Opération d'ordre de transferts entre sections	1 287 535,00 €	- 4 103,00 €	1 291 638,00 €
	Total des recettes d'ordre	1 678 523,50 €	- €	1 678 523,50 €
	EXCEDENT d'INVESTISSEMENT REPORTE (001)	259 256,14 €	- €	259 256,14 €
	TOTAL des RECETTES d'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 634 243,09 €	-81 800,00 €	2 552 443,09 €



10

■ **En dépenses :**

✓ **81 800 € sont soustraits aux Immobilisations corporelles (chapitre 21):**

- 60 000 € pour le matériel roulant : l'acquisition de l'engin devant servir au chargement des déchets verts en déchèteries ne sera pas réalisée
- 23 800 € en installations générales et agencements correspondant à la non acquisition des bâtiments modulaires destinés au dépôt du service collecte à Civray
- + 2 000 € en mobiliers, suite à la réfection de la cuisine de la salle de restauration des agents

✓ Par ailleurs, les dépenses imprévues (chapitre 020) sont diminuées de 500 €, pour être réaffectés aux autres immobilisations financières (chapitre 27) :

Le compte 275 « dépôts et cautionnements » est ainsi porté à 1 500 €. Ces fonds seront mobilisés pour le cautionnement qu'il est nécessaire de verser pour la mise à disposition du bâtiment qui va accueillir la deuxième édition de la Fête de la Soupe



11

DÉPENSES d'INVESTISSEMENT

CHAPITRES	LIBELLES	BP 2017	DM N°1-2017	NOUVEAU BP 2017
20	Immobilisations incorporelles	55 965,00 €	- €	55 965,00 €
21	Immobilisations corporelles	332 180,25 €	- 81 800,00 €	250 380,25 €
23	Immobilisations en cours	0,00 €	- €	0,00 €
	Opérations d'équipement	1 444 774,34 €	- €	1 444 774,34 €
	Total des dépenses d'équipement	1 832 919,59 €	-81 800,00 €	1 751 119,59 €
16	Emprunts et dettes assimilées	642 400,00 €	- €	642 400,00 €
27	Autres immobilisations financières	1 000,00 €	500,00 €	1 500,00 €
020	Dépenses imprévues	10 441,50 €	- 500,00 €	9 941,50 €
	Total des dépenses financières	653 841,50 €	0,00 €	653 841,50 €
	Total des dépenses réelles	2 486 761,09 €	-81 800,00 €	2 404 961,09 €
040	Opération d'ordre de transferts entre sections	147 482,00 €	- €	147 482,00 €
	Total des dépenses d'ordre	147 482,00 €	0,00 €	147 482,00 €
	TOTAL des DÉPENSES d'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 634 243,09 €	-81 800,00 €	2 552 443,09 €



12

« Budget général »**Rapport d'orientation budgétaire**
pour 2018**L 2312-2 du CGCT**

Décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire

1

① Dépenses de fonctionnement :

❑ **Le budget général du Syndicat porte les charges de l'administration générale (Direction, secrétariat général, finances, ressources humaines et commande publique, soit 8 agents)**

■ **A ce titre, les charges de personnel constituent le 1^{er} poste de dépenses. En 2018, elles connaîtraient une évolution de 4,5% et atteindraient 407 530 € (390 000 € en 2017), principalement sous l'effet du Glissement Vieillesse Technicité (5 avancements d'échelon)**

■ **Les charges à caractère général seraient en baisse de 3,7 %, 67 396 € contre 69 990 € en 2017**

■ **Les autres charges de gestion courante et notamment les indemnités de fonction pour les élus seraient en hausse de 3,6 %, suite au réajustement des cotisations retraite (43 050€ / 41 550 € en 2017)**

■ **Les charges financières demeureraient nulles et aucun virement ne serait nécessaire pour financer les investissements**

2

② Recettes de fonctionnement :

- La principale recette de ce budget provient des contributions versées par chacun des 2 budgets annexes :

Budgets annexes	BP 2017	OB 2018
Gestion des déchets (à hauteur de 73 %)	366 894 €	381 701 €
Travaux publics (à hauteur de 27 %)	135 701 €	141 177 €
Total	502 595 €	522 878 €

- A noter également une recette attendue de 7 300 € provenant de la location d'une partie de l'immeuble du bâtiment place de la Victoire à Montmorillon

③ Les investissements pour 2018 :

- Les investissements s'élèveraient à 12 800 € correspondant à l'acquisition de mobiliers, de matériels informatiques et logiciels.

Ils seraient autofinancés intégralement (amortissements)

Annexe 2 à la délibération N°C20171201_102



Budget annexe gestion des déchets

Rapport d'orientation budgétaire **pour 2018**

L. 2312-2 du CGCT

Décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire

Préambule

- Le **débat d'orientation budgétaire** est le premier acte obligatoire de préparation du budget

- Il vise notamment à informer l'assemblée délibérante de :
 - La situation financière de la collectivité et tout particulièrement de son niveau d'endettement
 - L'évolution des dépenses et recettes de fonctionnement
 - La programmation pluriannuelle des investissements

SOMMAIRE

- ① **Conjoncture économique**
- ② **Rappel des investissements**
- ③ **Analyse financière**
- ④ **Contexte et enjeux pour 2018**
- ⑤ **Projets et investissements pour 2018**
- ⑥ **Focus sur l'évolution des charges de personnel**
- ⑦ **Synthèse de l'évolution des dépenses et recettes de fonctionnement**

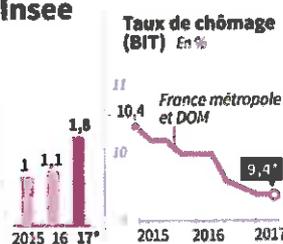
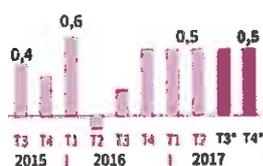
2

① Conjoncture économique :

- L'INSEE relève pour la France sa prévision de croissance pour 2017 à 1,8%, un niveau inédit depuis 2011 :

Les prévisions de l'Insee

Croissance En % du PIB



Source : insee *Prévisions

CAFP

- Le projet de Loi de Finances pour 2018 s'inscrit dans cette tendance d'amélioration de la situation économique de la France (+ 1,7 % du PIB / + 1,9 % dans l'UE)

4

① Conjoncture économique : suite

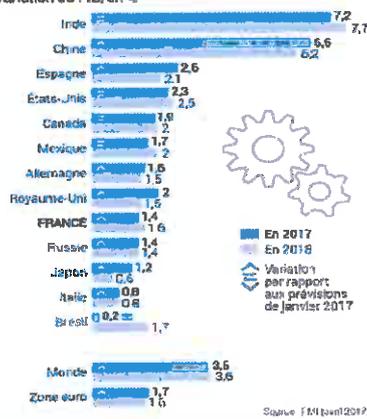
- Selon le FMI, la reprise mondiale de l'activité économique s'affermi
- La croissance mondiale, qui en 2016 avait été la plus faible depuis la crise financière (3,2%), devrait passer à 3,5 % en 2017 puis 3,6 % en 2018
- Le FMI se montre également optimiste pour la Zone Euro en raison :
 - D'une accélération des exportations dans un contexte de reprise du commerce mondial
 - D'une demande intérieure solide soutenue par des conditions financières accommodantes
 - D'une diminution du risque politique suite aux élections en France et en Allemagne notamment
- Le FMI se montre cependant plus mesuré à moyen terme car la démographie en Europe est défavorable et le poids de la dette publique est fort

25

① Conjoncture économique : suite

Les prévisions de croissance du FMI

Variation du PIB, en %



26

Rappel des investissements :



Cf. annexe 1 = Détail des Investissements réalisés

7

Analyse financière :

Evolution de l'encours de la dette :

ANNEE	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Evolution 2017/2016	Evolution 2018/2017
Encours au 31/12/N-1	5 281 929,25 €	5 287 020,26 €	5 566 733,27 €	5 305 923,66 €	5 446 366,29 €	6 256 026,07 €	5 557 226,07 €	5,2%	6,5%	
Capital remboursé	426 839,45 €	487 336,93 €	501 203,91 €	589 180,73 €	543 042,86 €	642 030,00 €	650 000,00 €	36,8%	1,2%	
Emprunts nouveaux	532 000,00 €	701 000,00 €	905 500,00 €	172 500,00 €	1 359 770,00 €	323 200,00 €	250 000,00 €	233,6%	-26,6%	
Encours au 31/12/N	5 287 089,80 €	5 498 733,27 €	5 965 029,66 €	5 488 948,93 €	5 258 046,97 €	5 897 296,07 €	5 537 226,07 €	16,8%	-6,3%	

Après avoir connu une hausse de 18 % et près d'1 M€ entre 2012 et 2016, l'encours de la dette reculera de 6,7 % en 2017 et 2018 dans l'hypothèse d'un éventuel réinvestissement dans le centre de tri en 2019

Evolution des charges financières par activités :

Elles ont connu sur la période une progression modérée de 3,3%, sous l'effet de taux d'intérêt avantageux

ANNEES	2011	2012	2013	2014	2015	Evolution 2017/2016	Evolution 2018/2017
Centre de Tri	123 442,69 €	121 572,16 €	123 354,70 €	116 715,72 €	100 676,35 €	-3,78%	-17,65%
Station de compostage et de broyage	35 342,00 €	33 652,88 €	32 034,26 €	34 184,85 €	36 878,79 €	-9,27%	4,38%
Pré-collecte et collecte	23 979,84 €	30 976,70 €	27 849,52 €	27 629,88 €	33 051,21 €	15,22%	17,62%
Déchèteries				17 084,34 €	25 076,29 €		
Station de transfert et transport	24 822,42 €	23 819,52 €	28 501,05 €	25 135,58 €	17 762,16 €	1,26%	-26,44%
TOTAL	207 586,95 €	219 021,26 €	211 740,53 €	212 750,67 €	214 442,70 €	6,92%	3,37%

8

3 Analyse financière : suite

Ratio de désendettement : Nombre d'années théoriques nécessaire au remboursement de la dette :

Capital restant dû / CAF brute

Seuil : Il y a déséquilibre lorsque l'encours de la dette est trop important au regard de la capacité d'autofinancement

	2012	2013	2014	2015	2016	Prévisionnel 2017
Résultat de l'exercice	208 476 €	341 575 €	205 021 €	587 700 €	305 472 €	-120 000 €
Amortissements	940 160 €	1 025 904 €	1 099 674 €	1 143 089 €	1 197 100 €	1 287 535 €
Amortissements subventions	222 571 €	230 489 €	184 290 €	300 200 €	150 137 €	147 482 €
CAF brute	921 065 €	1 196 900 €	1 120 406 €	1 410 589 €	1 352 435 €	1 040 058 €
Amortissement capitaux de la dette	426 839 €	487 357 €	501 204 €	589 161 €	583 043 €	642 400 €
CAF nette	494 226 €	649 633 €	619 202 €	821 428 €	769 392 €	397 658 €
Capital restant dû	5 282 000 €	5 485 000 €	5 832 000 €	5 470 000 €	6 251 334 €	5 937 206 €
Coefficient de désendettement	1,1	1,1	1,2	1,9	4,1	1,7

Commentaires : Le coefficient de désendettement se dégrade en 2017 sous l'effet de la diminution de la CAF et malgré une baisse de l'encours de la dette. Il demeure cependant à un niveau contenu

9

3 Analyse financière : suite

■ L'évolution des soldes intermédiaires de gestion :

- Si le résultat de l'exercice progresse de 50% entre 2012 et 2016, cela est essentiellement dû au résultat exceptionnel qui est alimenté par les reprises sur provisions et les amortissements de subventions
- Le résultat d'exploitation illustre plus clairement la fragilité financière du service, car il passe entre 2012 et 2016 de 490 K€ à 222 K€ (-13 % / an)

ANNEES	2012	2013	2014	2015	2016	Variation (%) (2)	Variation absolue
Excédent brut d'exploitation	604 094,74	787 876,02	800 000,00	850 000,00	910 000,00	28,20%	305,905
+ Autres produits	909 524,18	724 200,15	570 855,41	500 222,22	429 675,38	-29,12%	-7,28%
- Dotations aux amortissements	940 160,00	1 025 903,74	1 099 673,88	1 143 089,51	1 197 100,00	27,33%	6,83%
- Autres charges	639,30	5 296,72	57,94	5 520,50	548,09	-14,28%	-3,57%
Résultat d'exploitation	489 989,49	489 978,71	421 833,68	348 942,78	222 196,44	-54,87%	-11,87%
+ Produits financiers							
- Charges financières	201 372,15	214 195,71	211 406,83	220 532,00	214 442,70	6,49%	1,62%
Résultat courant avant impôt	288 617,34	276 783,00	210 226,85	128 410,78	7 753,74	-97,33%	-34,33%
Produit exceptionnel	224 000,37	575 737,56	208 550,06	443 411,21	308 635,80	12,21%	3,00%
- Charges exceptionnelles	359 020,30	511 674,76	212 162,85	8 231,50	19 876,07	-95,94%	-24,24%
Résultat exceptionnel	-88 211,63	64 062,78	-8 204,79	435 179,71	288 759,73	408,63%	112,18%
Résultat de l'exercice	230 475,76	341 875,78	206 021,46	697 712,09	305 471,67	50,19%	12,83%

10

④ **Contexte & enjeux pour 2018 :**

DMA : Déchets Ménagers et Assimilés
DND : Déchets Non Dangereux
OMA : Ordures Ménagères et Assimilées

■ Répondre aux objectifs ambitieux de la Loi de Transition Energétique (LTE):

- Réduction de 10% des DMA d'ici 2020
- Recyclage de 55% des DND en 2020 et 65% en 2025
- Réduction de 50% des déchets mis en décharge d'ici 2025
- Tri à la source des biodéchets d'ici 2025
- Extension des consignes de tri aux emballages en plastique d'ici 2022

■ Demeurer à ce titre un territoire exemplaire en terme de politique de réduction et de valorisation de déchets :

- Mise en place depuis 2012 d'un Programme Local de Prévention (PLP) qui a permis de réduire de 8% les OMA
- Labélisation Territoire « Zéro déchet / Zéro gaspillage » en 2015
- Signature en 2018 d'un contrat d'objectifs sur 3 ans avec l'ADEME

■ Mais avec des soutiens publics globalement en baisse :

- Disparition annoncée des emplois aidés
- Aides de l'ADEME en diminution notamment pour les déchèteries et les centres de tri
- Nouveau barème F à compter de 2018 pour le soutien au tri des emballages très défavorable (jusqu'à -200 K€)

■ Et sur un territoire rétréci (- 12 %) au 1^{er} janvier 2018 avec le retrait des 4 communes de Grand Poitiers, soit 9 200 hab. (ex-Pays Chauvinois)

11

⑤ **Projets pour 2018 :**

■ Se donner des moyens (135 K€ sur 2 ans) au travers d'un **contrat d'objectifs avec l'ADEME** pour accentuer la réduction et le tri des déchets sur notre territoire

■ Trouver les voies et les moyens pour réinvestir **5,3 M€** dans le centre de tri du Syndicat

■ Préparer le **passage à la TEOM (i)** pour disposer d'un système de financement plus efficace, robuste, voire incitatif

■ Etudier une **refonte en profondeur du dispositif de collecte** dans un triple objectif :

- La maîtrise des coûts
- Le respect intégral des recommandations de la CRAM
- Le rendre plus incitatif à la réduction et au tri à la source des biodéchets

■ **Mettre en place un contrôle d'accès** dans les principales déchèteries

12

④ Programmation des investissements :

■ Le programme pour 2018 s'élèverait à 931 000 €, soit une baisse d'environ 30 % par rapport au programme moyen des dernières années 1,29 M€ : (cf. annexe 2 : programme détaillé)

Il se décomposerait ainsi :

- 266 000 € pour la modernisation des déchèteries (PPI)
- 126 000 € pour le renouvellement des dispositifs de collecte : bornes, bacs, caissons (PPI)
- 175 000 € pour le remplacement de matériels roulants (PPI)
- 364 000 € pour les autres investissements (hors PPI), dont :
 - 250 000 € pour la reprise de la plateforme de compostage
 - 30 000 € pour des travaux de chauffage et climatisation dans les bureaux
 - 40 000 € pour des bacs et bennes pour les professionnels

■ Il serait financé comme suit :

- 73 % par l'autofinancement (681 K€)
- 27 % par le recours à l'emprunt (250 K€)
- 0% par les subventions

13

④ Evolution des charges de personnel :

■ Elles représentent 45% des dépenses réelles du service et connaîtraient en 2018 une augmentation mesurée de 0,8% (+ 36 K€), avec le non remplacement de 3 ETP (- 78 K€) et le recours accru à l'Intérim (+ 265 K€) ⇒ Cf. annexe 3 : tableau des effectifs

■ Par ailleurs, la perte des emplois aidés, qui a d'ores et déjà débutée, se poursuivra en 2018 (8 CAE et 5 emplois d'avenir) entraînera une diminution significative des recettes de 105 K€ (240 K€ à 135 K€)

Personnel (Chapitre 012)	BP 2017	OB 2018	BP - OB	Variation %
64111 - Rémunérations des titulaires	1 970 000 €	1 890 000 €	- 80 000 €	-4,1%
64113 - Rémunérations des non-titulaires	236 000 €	275 000 €	39 000 €	16,5%
Sous-total : rémunérations brutes	2 206 000 €	2 165 000 €	- 41 000 €	-1,9%
6451 - 648 - Cotisations patronales	1 415 465 €	990 000 €	- 37 465 €	-2,6%
6215 - 645B - 648 - Autres charges		388 000 €		
Sous-total 2 : permanents	3 621 465 €	3 543 000 €	- 78 465 €	-2,2%
64114 - Emplois aidés	391 000 €	241 000 €	- 150 000 €	-38,4%
6218 - Intérim / remplacements	300 000 €	360 000 €	60 000 €	20,0%
6218 - Intérim / besoins occasionnels	215 000 €	420 000 €	205 000 €	95,3%
Sous-total 2 : emplois aidés et intérim	906 000 €	1 021 000 €	115 000 €	12,7%
TOTAL	4 527 465 €	4 564 000 €	36 535 €	0,8%

14



ANNEXES

- Annexe 1 :** Détail des investissements réalisés
- Annexe 2 :** Programme d'investissement pour 2018
- Annexe 3 :** Variation des effectifs
- Annexe 4 :** Présentation simplifiée des recettes d'exploitation
- Annexe 5 :** Présentation simplifiée des dépenses d'exploitation
- Annexe 6 :** Tableau de facturation de la REOM
- Annexe 7 :** Point d'exécution des PPI

Annexe 1 : Détail des investissements réalisés

LE CENTRE DE TRI

Cronogramme de Tri	Année	Valeur	Assises (Investissements)		Valeur au 31/12/2017	Assises (Investissements) 2017
			Forêt	Compostage		
Centre de tri et VRD		3 237 070,97	119 090,13	1 190 494,44	2 061 201,97	119 090,13
Bâtiments	2005	1 905 194,54	47 634,86	534 204,36	1 361 989,98	47 634,86
Processus industriels	2005	1 065 782,04	33 285,10	559 535,55	506 966,45	33 285,10
VRD	2007/2012	266 094,39	14 052,17	71 754,53	163 251,58	14 052,17
Aménagement de la chaîne de tri		54 850,21	2 791,71	27 233,94	27 716,27	2 791,71
Bâtiments	2005	1 032,21	45,51	366,46	1 463,75	45,51
Processus industriels	2009	15 430,00	771,50	5 400,50	10 029,50	771,50
	2009	5 700,00	285,00	1 995,00	3 705,00	285,00
	2009	12 130,00	605,50	4 244,30	7 680,70	605,50
	2009	12 850,00	642,50	12 773,68	76,32	76,32
	2009	7 000,00	350,00	2 450,00	4 550,00	350,00
Modernisation de la Chaîne de tri		1 242 310,13	88 298,76	282 190,37	988 217,78	88 298,76
Processus industriels	2011	941 929,80	47 095,49	235 482,43	706 447,35	47 095,49
Calme Pétri	2012	29 955,00	1 497,75	5 951,00	24 004,00	1 497,75
Système maintenance	2012	2 477,00	247,70	930,80	1 486,22	247,70
Divers de sacs	2013	257 905,01	36 846,14	36 846,14	221 076,07	36 846,14
Divers	2015	5 016,68	1 330,34	1 414,61	3 691,68	1 330,34
Matériel de transport		171 021,89	34 384,20	63 184,20	86 736,00	34 384,20
Chargeuse télescopique	2013	122 000,00	24 400,00	73 200,00	48 600,00	24 400,00
Chariot	2015	49 021,89	9 984,20	9 984,20	39 037,69	9 984,20
Total (2017)		4 101 133,36	221 088,86	1 148 922,26	2 724 517,74	221 088,86

17

LA PLATE-FORME DE COMPOSTAGE ET DE BROYAGE

Plate-forme de compostage et de broyage de bois	Année	Valeur	Assises (Investissements)		Valeur au 31/12/2017	Assises (Investissements) 2017
			Forêt	Compostage		
Bâtiments		208 200,00	12 740,00	67 220,00	208 200,00	12 740,00
Coopérative	2005	129 250,00	4 308,53	47 386,00	81 655,78	4 308,53
Divers	2006	3 635,00	121,47	1 210,51	2 424,49	121,47
Casiers	2008	39 905,25	1 331,80	10 613,75	29 342,49	1 331,80
Hangar de stockage de bois	2016	29 010,00	6 999,55	0,00	193 351,56	6 999,55
Installation, agencement, aménagement		1 608 084,27	85 062,61	701 612,32	927 291,88	85 062,61
Aménagement de la plate-forme	2005	1 146 062,44	57 343,12	630 773,12	516 089,32	57 343,12
Extenseur plate-forme de compostage	2007	133 827,50	4 691,36	60 222,42	73 605,08	4 691,36
Aériser bassin de compostage	2006	12 854,50	642,73	4 489,06	8 355,44	642,73
Nouvelles cellules de compostage (2)	2010	62 482,30	3 124,12	16 744,72	43 737,98	3 124,12
Aménagement zone de broyage	2012	153 066,43	7 654,32	30 617,28	122 489,15	7 654,32
Fourniture d'un avertis	2013	20 730,00	2 075,80	5 426,40	15 331,50	2 075,80
Traitement des Lestiviers	2013	50 863,19	2 543,16	5 421,32	45 441,78	2 543,16
Entretien des bassins de compostage	2015	78 160,00	3 908,00	3 908,00	74 252,00	3 908,00
Installation des blocs	2015	30 000,00	2 000,00	2 000,00	28 000,00	2 000,00
Matériels		627 068,17	71 176,43	247 626,21	380 334,88	71 176,43
Citéte ramif	2006	99 470,00	9 947,00	99 470,00	0,00	9 947,00
Boyeur	2012	357 130,00	35 713,00	142 862,00	214 288,00	35 713,00
Galle	2013	7 000,00	1 066,66	4 433,34	2 566,66	1 066,66
Divers	2013	459,87	286,52	459,87	0,00	286,52
Chargeur	2016	163 500,00	7 176,43	0,00	163 500,00	7 176,43
Total (2017)		4 101 133,36	221 088,86	1 148 922,26	2 724 517,74	221 088,86

18

LA STATION DE TRANSFERT

Service de transfert	Année	Valeur	Volume	Amortissement Annuel	Capacité	VNC au 31/12/2016	Amortissement Actif
Matériel de transfert		1 383 878,85		73 226,56	602 743,20	876 826,77	91 126,84
Éléments	2005	39 467,40	36	83 246,98	145 737,03	251 730,48	13 246,52
Arrière-prieux	2005	620 871,60	20	30 143,58	331 503,58	271 268,68	30 143,58
Tracteur atelier	2008	77 500,00	10	7 750,00	62 000,00	15 500,00	7 750,00
Tracteur route	2014	75 000,00	10	7 500,00	15 000,00	60 000,00	7 500,00
Remorque FMA (2)	2004	126 000,00	10	12 600,00	126 000,00	0,00	0,00
Remorque ex. des FMA	2011	24 840,57	10	2 484,06	12 420,27	12 420,27	2 484,06
Service Polybenne		905 915,23	55,89	162 118,58	354 694,61	641 220,62	162 118,58
Véhicules poids lourds (1)		839 466,58	10	167 893,12	279 626,61	551 309,98	167 893,12
Remorque porte-caissons (2)		101 530,80	10	10 153,08	45 570,68	56 960,12	10 153,08
Bennes autochenes (2)	2014	7 980,00	15	532,00	1 284,00	6 696,00	532,00
Grue (1)	2012	45 240,00	10	4 524,00	27 564,00	18 376,00	4 524,00
Autres engins		2 662,70	10	266,27	0,00	6 662,70	266,27
2016 : 13 243 140		2 284 596,24		233 890,14	1 047 438,41	1 236 158,34	211 245,11

19

Annexe 2 : Programme d'investissement pour 2018

DEPENSES		RECETTES	
OPERATION 100-218 : MODERNISATION des DECHETERIES			
Fourniture et pose de bennes et barrières dans 7 déchèteries (Montmorillon, Chroy, Pleumarin, St-Savin, Lussac-les-Chb, Verrières et Charoux)	88 500,00 €		
Prestations de lancement, d'intégration et formation	3 800,00 €		
Travaux VRD préalable à la pose	25 000,00 €	Emprunt (56 %)	250 000,00 €
Badges (40 000 x 0,45 €)	18 000,00 €	Autofinancement (44 %)	16 000,00 €
Travaux divers de mise aux normes électriques et autres	131 000,00 €		
Sous-total	266 000,00 €	/	266 000,00 €
OPERATION 120-2018 : DISPOSITIF de COLLECTE			
Caissens de déchèterie	71 000,00 €		
Bennes d'apport volontaire	34 500,00 €	Autofinancement	128 000,00 €
Bacs pour points de regroupement	13 000,00 €		
Plateformes / Renouvellement bacs OMV	7 500,00 €		
Sous-total	125 000,00 €	/	128 000,00 €
OPERATION 110-2018 : MATERIELS ROULANTS			
Polybenne (1)	125 000,00 €		
Remorque porte-caissons (1)	35 000,00 €	Autofinancement	175 000,00 €
Véhicule légers (1)	15 000,00 €		
Sous-total	175 000,00 €	/	175 000,00 €
TOTAL des OPERATIONS d'INVESTISSEMENT	567 000,00 €	/	567 000,00 €

20

Annexe 2 : Programme d'investissement pour 2018 - suite

DEPENSES		RECETTES	
AUTRES INVESTISSEMENTS (hors opérations)			
Travaux de reprise d'une partie de la plateforme de compostage	250 000,00 €	Autofinancement	364 000,00 €
Barrières d'entrée et badgeuses pour l'éco-pôle	25 000,00 €		
Matériels informatiques	8 000,00 €		
Logiciels	2 500,00 €		
PDA (déchèterie)	2 500,00 €		
Bacs individuels pour les professionnels	20 000,00 €		
Dispositifs de collecte pour les professionnels	20 000,00 €		
Matériels de communication	6 000,00 €		
Travaux de chauffage et climatisation	30 000,00 €		
TOTAL des AUTRES INVESTISSEMENTS	364 000,00 €		

Montant total du programme 2018 : 931 000 €

21

Annexe 3 : Variation des effectifs

EFFECTIFS	2017		2018	
	Agents	ETP	Agents	ETP
■ Titulaires 35 h	78	78	73	73
■ Titulaires 31 h	13	11,5	12	10,63
■ Non-titulaires 35 h	1	1	1	1
Sous-total : agents de droit public	92	90,50	86	84,63
■ CDI 35 h	7	7	8	8
■ CDI 30 h	1	0,85	1	0,85
Sous-total : agents de droit privé	8	7,85	9	8,85
S/Total 1 : agents permanents	100	98,35	95	93,48
■ CAE 30 h	1	0,85	1	0,85
■ CAE 22h	7	4,40	4	4,41
■ Emploi d'avenir 35 h	14	14	14	14
S/Total 2 : agents non permanents	22	19,25	19	19,26
Total générale	122	117,60	114	112,74

22

Annexe 4 : Présentation simplifiée des recettes d'exploitation

RECETTES d'EXPLOITATION				
CHAPITRES	LIBELLES	BP 2017	OB 2018	Variation
013	Atténuations de charges	329 630,00 €	224 000,00 €	-32%
70	Produits des services / travaux	7 740 000,00 €	7 631 644,79 €	-1%
74	Subventions d'exploitation	1 003 000,00 €	956 000,00 €	-5%
75	Autres produits de gestion courante	311 000,00 €	208 500,00 €	-33%
	Total des recettes de gestion des services	9 383 630,00 €	9 020 144,79 €	-4%
77	Produits exceptionnels	28 527,99 €	26 000,00 €	-9%
78	Reprise sur provisions	99 000,00 €	99 000,00 €	0%
	Total des recettes réelles	9 511 157,99 €	9 145 144,79 €	-4%
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	147 482,00 €	150 000,00 €	2%
	Total des recettes d'ordre	147 482,00 €	150 000,00 €	2%
	RÉSULTAT d'EXPLOITATION REPORTÉ (002)	2 085 360,00 €	2 085 000,00 €	0%
	TOTAL des RECETTES d'EXPLOITATION CUMULÉES	11 752 000,00 €	11 388 144,79 €	-3%

23

Annexe 5 : Présentation simplifiée des dépenses d'exploitation

DEPENSES d'EXPLOITATION				
CHAPITRES	LIBELLES	BP 2017	OB 2018	Variation
011	Charges à caractère général	3 967 000,00 €	4 046 500,00 €	2%
012	Charges de personnel et frais assimilés	4 527 465,00 €	4 564 000,00 €	1%
65	Autres charges de gestion courante	8 300,00 €	6 500,00 €	-22%
	Total des dépenses de gestion des services	8 502 765,00 €	8 617 000,00 €	1%
66	Charges financières	200 000,00 €	186 000,00 €	-7%
67	Charges exceptionnelles	670 711,50 €	670 711,00 €	0%
022	Dépenses imprévues	700 000,00 €	700 000,00 €	0%
	Total des dépenses réelles	10 073 476,50 €	10 173 711,00 €	1%
023	Virement de la section de fonctionnement	390 988,50 €	291 000,00 €	-26%
042	Opération d'ordre de transferts entre section	1 287 535,00 €	1 190 000,00 €	-8%
	Total des dépenses d'ordre	1 678 523,50 €	1 481 000,00 €	-12%
	TOTAL des DEPENSES d'EXPLOITATION CUMULÉES	11 752 000,00 €	11 654 711,00 €	-1%

24

Annexe 6 : Tableau de facturation de la REOM

EPCI	ANNEE 2018				
	TOTAL FACTURE 2017 HT	Réduction de titres HT au 1er/10/2017	PROJECTION Réduction de titres HT au 31/12/2017	Produit attendu 2018 HT	Contribution SIMER 2018 - 97 % du produit attendu
CC DU CIVRAISIEN EN POITOU	1 118 094,01 €	10 470,00 €	15 765,00 €	1 102 849,01 €	1 069 317,34 €
CC VIENNE ET GARTEMPE :	3 807 050,28 €	29 665,00 €	50 850,86 €	3 756 189,42 €	3 643 513,44 €
CA GRAND CHATELLERAULT : <i>Angles-sur-Anglin, Chauvellerie, Cozsay-les-Bais, La Roche-Possy, Leigné-les-Bais, Lésgny, Mairé, Plezmarin et Vicq-sur-Gartempe</i>	689 919,99 €	6 627,00 €	13 254,00 €	676 065,99 €	655 783,95 €
Sous-total 1 -	5 614 464,22 €	46 762,00 €	79 869,86 €	5 534 654,36 €	5 358 614,78 €
GRAND POITIERS COMMUNAUTE URBAINE : <i>Chassagny, Nerdes, Le Puy et Ste-Radegonde</i>	808 717,31 €	8 217,00 €	12 325,50 €	796 891,81 €	772 500,06 €
Sous-total 2 -	808 717,31 €	8 217,00 €	12 325,50 €	796 891,81 €	772 500,06 €
MONTANT TOTAL	6 423 181,53 €	54 979,00 €	92 195,36 €	6 311 046,17 €	6 131 114,84 €

Pour mémoire : contributions 2017 ⇒ 6 080 196,74 €

=

Evolution des bases de la REOM pour 2018 : 60 918,05 €

23

Annexe 7 : Point d'exécution PPI

Opération : 100 Modernisation des déchetteries							
Dépenses d'investissement		2014	2015	2016	Prévisions 2017	2018	AUTOFINANÇEMENTS
Antériorité	Désignation	N° CF 100-7016	N° CF 100-7017	N° CF 100-2016	N° CF 100-2017	N° CF 100-2018	DE PROGRESSE
2051	Concessions et droits assimilés	- €	7 983,60 €	- €	- €	- €	7 983,60 €
2115	Terrains bâtis	- €	- €	- €	18 000,00 €	- €	0 €
2111	Bâtiments	- €	- €	5 949,80 €	- €	- €	5 949,80 €
2110	Construction sur sol d'Austral	- €	9 873,43 €	- €	- €	- €	9 873,43 €
2145	Caract. Sur sol d'unités Inst. Générale	556 436,61 €	- €	- €	- €	- €	556 436,61 €
2154	Matériel Industriel	22 738,50 €	74 190,00 €	18 450,00 €	36 765,14 €	- €	150 143,64 €
2181	Installations Générales	92 625,00 €	117 905,64 €	19 851,00 €	- €	- €	230 381,64 €
2188	Autres	13 780,19 €	21 152,00 €	- €	- €	110 000,00 €	144 932,19 €
2817	Immo. Reçues au titre d'une note à clipe	- €	442 893,05 €	338 278,68 €	343 000,00 €	156 000,00 €	1 279 201,73 €
PRELÈVE DE PROGRESSE		685 850,30 €	674 048,29 €	371 927,68 €	383 765,14 €	256 000,00 €	2 302 521,06 €
Sont prévues également des dépenses de 720 000,00 €							
Montant de l'opération arrêté par délibération du 31.03.2017		685 850,30 €	674 048,29 €	371 927,68 €	383 765,14 €	256 000,00 €	2 302 521,06 €
Commentaires liés à l'exécution de l'opération 2017 et 08 2018		/	/	/	L'acquisition du bâtiment excédentaire ne serait pas réalisée (espèce dons), ainsi que les aménagements pour le stockage des DV	Réduction du programme suite à l'arrêt des subventions de l'ADEME	/

24

Dépenses d'investissement		2015	2016	Prévisions 2017	08 2018	2018	AUTORISATION DE PROGRAMME
Article	Désignation	N° CP 110-2015	N° CP 110-2016	N° CP 110-2017	N° CP 110-2018	N° CP 110-2018	
	Benne ordures ménagères	171 530,00 €	332 775,69 €	163 291,56 €	- €	380 000,00 €	1 047 497,25 €
	Polybenne	123 250,00 €	123 316,75 €	124 303,28 €	125 000,00 €	- €	495 870,03 €
	Remorques porte-caissons	- €	- €	32 300,00 €	35 000,00 €	- €	67 300,00 €
	Remorques à fond mouvant	- €	65 000,00 €	68 500,00 €	- €	- €	133 500,00 €
2182	Tracteur routier (Service transfert)	- €	- €	- €	- €	82 000,00 €	82 000,00 €
	Chargeur (Service compostage)	163 500,00 €	- €	- €	- €	- €	163 500,00 €
	Crible	- €	- €	- €	- €	- €	- €
	Chargeur chaîne de Tri	- €	- €	- €	- €	- €	- €
	Véhicules légers	36 479,34 €	- €	- €	15 000,00 €	- €	51 479,34 €
	CREDITS de PAIEMENT	494 759,34 €	521 082,44 €	366 294,84 €	175 000,00 €	462 000,00 €	2 041 346,62 €
Montant de l'opération arrêté par délibération du 11.09.2017		494 759,34 €	521 082,44 €	366 294,84 €	175 000,00 €	462 000,00 €	2 041 346,62 €
Commentaires liés à l'annulation de l'opération 09 2018		/	/	/	Redéfinition du budget Suppression de l'acquisition de 2 BOM / Rajout d'une remorque porte-caissons / remplacement du chargeur par 1 polybenne	/	/

27

Operation : 120 PPI Dispositifs de collecte							
Dépenses d'investissement		2015	2016	Prévisions 2017	08 2018	2018	AUTORISATION DE PROGRAMME
Article	Désignation	N° CP 120-2015	N° CP 120-2016	N° CP 120-2017	N° CP 120-2018	N° CP 120-2018	
2134	Matériel industriel	311 202,65 €	115 018,60 €	82 408,99 €	118 000,00 €	127 232,00 €	564 352,44 €
	Bornes d'appart volontaire	27 082,00 €	53 684,00 €	8 100,00 €	34 500,00 €	34 500,00 €	137 866,00 €
	Caissons de Déchèterie	71 027,25 €	68 710,00 €	68 813,99 €	71 000,00 €	71 250,00 €	350 801,24 €
	Bacs de collecte	11 777,40 €	12 640,00 €	15 584,60 €	13 000,00 €	21 482,80 €	75 685,20 €
2248	Construction sur sol d'entretien	15 206,40 €	1 814,20 €	2 731,20 €	7 500,00 €	0,00 €	27 251,80 €
	Plateforme pivot de regroupement	15 206,40 €	1 814,20 €	2 731,20 €	7 500,00 €	0,00 €	27 251,80 €
	CREDITS de PAIEMENT	494 759,34 €	521 082,44 €	366 294,84 €	175 000,00 €	462 000,00 €	2 041 346,62 €
Montant de l'opération arrêté par délibération du 11.09.2017		494 759,34 €	521 082,44 €	366 294,84 €	175 000,00 €	462 000,00 €	2 041 346,62 €
Commentaires liés à l'annulation de l'opération 2017		/	/	Pas d'acquisition de bornes à verre, mais seulement de JRM (x50)	/	/	/

28



Annexe 3 à la délibération N°20171201_102

Budget annexe « travaux publics »

Rapport d'orientation budgétaire pour 2018

L 2312-2 du CGCT

Décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire

SOMMAIRE

- ① Le secteur des travaux publics en chiffres
- ② La conjoncture économique
- ③ L'analyse financière
- ④ Les enjeux pour 2018
- ⑤ L'évolution des recettes et de l'activité
- ⑥ L'évolution des dépenses de fonctionnement
- ⑦ Le programme d'investissement pour 2018



Le secteur des travaux publics en chiffres :

■ Le secteur des travaux publics représente en France :

7 500 entreprises



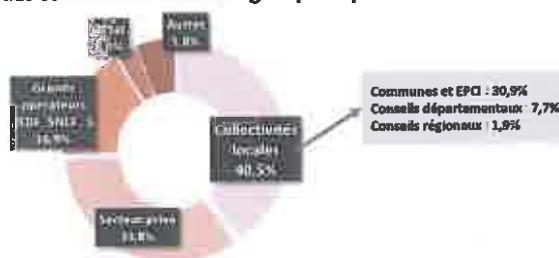
245 000 salariés
(dont 17 500 en Nouvelle-Aquitaine)

36,4 milliards d'€



de CA en 2015

■ Plus de 2/3 des commandes sont d'origine publique :



Le secteur des travaux publics en chiffres : (suite)

■ 4/5 du CA dans les Régions (hors Île-de-France) :

Répartition du CA par Régions (2015)



Une diversité d'ouvrages

- Travaux routiers 12,2 MDE (33,7 %)
- Terrassements généraux 6,2 MDE (17 %)
- AEP, assainissement 6,1 MDE (16,7 %)
- Travaux électriques 5,3 MDE (14,7 %)

La conjoncture économique :

Un secteur convalescent en attente de visibilité :

Si l'année 2016 a marqué la fin de 8 années ininterrompues de crise dans le secteur des travaux publics, la reprise attendue pour 2017 manque de vigueur avec une croissance espérée de 2,5%

Mais ce chiffre recouvre des situations très hétérogènes avec :

- des grands projets, tels que le Grand Paris, le plan de relance autoroutier ou le plan très haut débit, qui bénéficient aux grands groupes
- une activité courante qui reste modeste pour les petites et moyennes entreprises

La conjoncture économique :

- Pour 2018, les perspectives du secteur sont très liées au dynamisme de l'investissement local, au regard de sa dépendance de la commande publique
- Rendu public le 27 septembre, le PLF 2018 est présenté comme celui qui met fin à la spirale de la baisse des dotations de l'Etat aux Collectivités
- Les subventions d'investissement aux Collectivités sont pérennisées à hauteur de 1,8 milliard d'€ :
 - 996 millions d'€ pour la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux)
 - 685 millions d'€ pour la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local)
- Mais les inquiétudes demeurent avec la suppression progressive de la taxe d'habitation pour 80% de la population et la fin des emplois aidés

③ L'analyse financière :

■ Ratios Financiers:

L'épargne nette dégagée par le Syndicat permet d'autofinancer ses investissements et simultanément de réduire chaque année son endettement :

	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016
MARGE DE GESTION	415 483,00 €	310 290,95 €	677 982,18 €	451 468,26 €
EPARGNE BRUTE	408 194,95 €	299 800,29 €	672 558,66 €	443 232,62 €
CAPITAL DE L'EMPRUNT	29 257,16 €	43 088,59 €	54 283,32 €	58 898,34 €
EPARGNE NETTE	378 937,79 €	256 711,70 €	618 275,34 €	384 334,28 €
ANNULTE D'EMPRUNTS/NECESSITES REELLES	0,01	0,01	0,02	0,02

③ L'analyse financière :

■ Etat de l'endettement annuel :

Année	Capital de départ	Capital	Intérêts	Total versement	Capital restant au
2017	282 938,71 €	53 224,78 €	7 574,63 €	60 799,41 €	229 713,03 €
2018	229 713,03 €	55 036,34 €	5 787,23 €	60 802,57 €	174 678,80 €
2019	174 678,80 €	32 704,36 €	3 886,48 €	36 590,84 €	141 974,25 €
2020	141 974,25 €	33 617,68 €	3 073,88 €	36 591,54 €	108 459,59 €
2021	108 459,59 €	34 363,36 €	2 237,40 €	36 590,75 €	74 103,25 €
2022	74 103,25 €	24 390,22 €	1 459,34 €	25 849,56 €	48 713,03 €
2023	48 713,03 €	25 056,09 €	794,47 €	25 849,56 €	24 657,94 €
2024	24 657,94 €	9 075,58 €	318,88 €	9 394,58 €	15 882,36 €
2025	15 882,36 €	9 212,48 €	182,08 €	9 394,58 €	6 389,88 €
2026	6 389,88 €	6 369,87 €	48,69 €	6 418,56 €	0,01 €

Les enjeux pour 2018 :

- Demeurer une structure agile et économiquement pertinente dans un contexte économique et institutionnel incertain
- Construire ou renouveler des partenariats dans un paysage intercommunal aux périmètres et aux compétences en évolution :
 - voirie
 - eaux et assainissement
- Réussir la transition managériale à la tête du pôle, suite au départ à la retraite de son Responsable



L'évolution des recettes de fonctionnement :

- En raison d'une baisse des commandes enregistrée depuis le milieu de l'année, nous envisageons pour 2018 un repli de l'activité de l'ordre de 6 %

Ce recul serait même de 10 % concernant les travaux confiés par nos collectivités membres, notamment en raison d'un 1^{er} trimestre 2018 peu dynamique

Pour autant, des projets importants pourraient se concrétiser sur la 2nd partie de l'année :

COLLECTIVITÉS / CHANTIERS
Le Dorat : Travaux d'assainissement (500 K€ à 2M€)
Ingrandes-sur-Vienne : Création d'un lotissement (350 k€)
Persac : Assainissement et/ou aménagement de Place
Dangé-Saint-Romain : Création d'un nouveau lotissement

- Le premier trimestre pourra être consacré à la réalisation de travaux pour le service de gestion des déchets :

- Programme des déchèteries : 200 K€
- Reprise de la plateforme de compostage : 200 K€
- Travaux sur le système de traitement des eaux : 115 K€

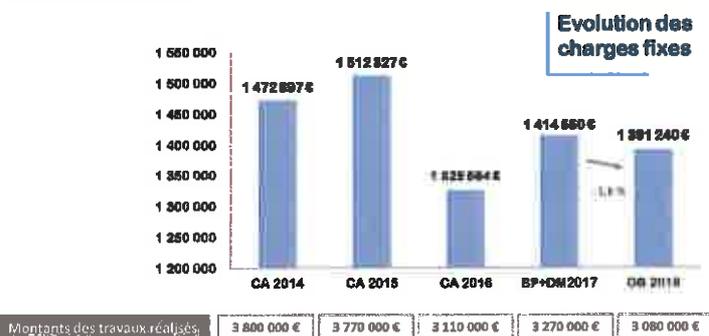
⑤ L'évolution des recettes de fonctionnement :

■ Détail des recettes issues des travaux (hors études) :



⑥ L'évolution des dépenses de fonctionnement :

■ Les charges fixes 1 391 240 € seraient en légère baisse de 1,6% avec notamment un recul des charges d'amortissement de 27 K€ et des charges financières de 3 K€ :



Montants des travaux réalisés: 3 800 000 € ; 3 770 000 € ; 3 110 000 € ; 3 270 000 € ; 3 080 000 €

⑥ L'évolution des dépenses de fonctionnement :

■ Les charges fixes de personnel seraient quant à elles portées à 1 055 000 €, soit une évolution de 3% :

Cela s'explique par la titularisation d'un agent contractuel de long terme. Ainsi, le nombre d'agents permanents passerait de 22 à 23 :

	Evolution des effectifs									
	2017					2018				
	Titulaires FPT	Non Titulaires FPT	Emploi d'avenir	Contractuels	TOTAL	Titulaires FPT	Non Titulaires FPT	Emploi d'avenir	Contractuels	TOTAL
Conducteur Ts et secrétaires	2	/	/	/	2	1	3	/	/	2
Bureau d'études	2	1	/	/	3	2	1	/	/	3
Atelier	1	/	/	/	1	1	/	/	/	1
Opérateurs VRD	16	/	1	2	19	17	/	3	1	19
TOTAL	21	1	1	2	25	22	2	1	2	25

22 agents permanents
23 agents permanents

⑥ L'évolution des dépenses de fonctionnement :

■ Evolution des charges de personnel (012) :



■ Emplois d'Avenir (CV) ■ Personnel temporaire (CV) ■ Contribution au BP (CF) ■ Agents permanents TP (CF)

	CA 2014	CA 2015	CA 2016	BP+DM 2017	OS 2018
Charges fixes (CF)	1 118 801 €	1 148 115 €	1 002 367 €	1 024 300 €	1 055 800 €
Charges variables (CV)	178 449 €	230 928 €	121 962 €	200 200 €	85 200 €
Total	1 297 250 €	1 379 043 €	1 124 329 €	1 224 500 €	1 141 000 €

⑥ L'évolution des dépenses de fonctionnement :

■ Les charges variables baisseraient de 10,5 % et seraient ainsi de 1 771 960 € :

- 800 000 € de fournitures (- 40 K€)
- 85 200 € de personnel occasionnel (- 115K€)
- 250 000 € de prestations extérieures (- 20 K€)
- 98 000 € de location de matériels (-24 K€)
- un virement de 225 800 € à la section d'investissement (- 8 K€) pour autofinancer intégralement le programme d'investissement 2018



15

⑦ Programme d'investissement 2018 :

Matériels roulants	Balayeuse aspiratrice	180 000,00 €
	Fourgon plateau	35 000,00 €
	Fourgon Atelier	30 000,00 €
	Rouleau Compacteur	30 000,00 €
	Chariot élévateur	20 000,00 €
	Roulottes vestiaires (x2)	15 000,00 €
SOUS-TOTAL 1		310 000,00 €
Matériels informatiques	Logiciels	500,00 €
	Matériels informatiques	5 000,00 €
SOUS-TOTAL 2		5 500,00 €
Divers	Petits matériels de chantier et panneaux de signalisation	20 000,00 €
	SOUS-TOTAL 3	
TOTAL PROGRAMME 2018		335 500,00 €

⇒ AUTOFINANCEMENT 100 %



16

ANNEXES

17

Annexe 1 : Tableau des recettes d'exploitation

RECETTES de FONCTIONNEMENT				
CHAPITRES	LIBELLES	EP - DM 2017	OP 2018	
013	Atténuation de charges	40 000,00 €	21 800,00 €	-45,5%
70	Produits des services et travaux	3 329 100,00 €	3 130 100,00 €	-6,0%
75	Autres produits de gestion courante	589,48 €	589,48 €	/
	Total des recettes de gestion des services	3 369 689,48 €	3 152 489,48 €	-6,4%
76	Produits financiers	- €	- €	/
77	Produits exceptionnels	28 500,00 €	15 000,00 €	-47,4%
	Total des recettes réelles	3 398 189,48 €	3 167 489,48 €	-6,8%
042	Opération d'ordre de transferts entre section	1 500,00 €	1 500,00 €	/
	Total des recettes d'ordre	1 500,00 €	1 500,00 €	/
	Excédent reporté	1 486 810,52 €	1 486 810,52 €	/
	TOTAL des RECETTES de FONCTIONNEMENT	4 886 500,00 €	4 659 800,00 €	-4,7%

18

Annexe 2 : Tableau des dépenses d'exploitation

DEPENSES de FONCTIONNEMENT				
CHAPITRES	LIBELLES	NP - DM 2017	DM 2018	%
011	Charges à caractère général	1 715 250,00 €	1 606 140,00 €	-6,4%
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 224 500,00 €	1 141 000,00 €	-6,8%
65	Autres charges de gestion courante	600,00 €	600,00 €	0,0%
	Total des dépenses de gestion des services	2 940 350,00 €	2 747 740,00 €	-6,6%
66	Charges financières	8 500,00 €	5 800,00 €	-31,8%
67	Charges exceptionnelles	1 240 160,00 €	1 240 160,00 €	0,0%
022	Dépenses imprévues	269 000,00 €	269 000,00 €	/
	Total des dépenses réelles	4 458 010,00 €	4 262 700,00 €	-4,4%
023	Virement de la section de fonctionnement	239 890,00 €	225 800,00 €	-3,5%
042	Opération d'ordre de transferts entre section	194 600,00 €	167 300,00 €	-14,0%
	Total des dépenses d'ordre	434 490,00 €	393 100,00 €	-9,3%
	Total des dépenses de fonctionnement	4 892 500,00 €	4 655 800,00 €	-4,7%

REPARTITION des DEPENSES par NATURE				
	CA 2015	CA 2016	CA 2017	%
CHARGES FIXES	1 414 550,00 €	1 391 240,00 €	1 391 240,00 €	-1,6%
<i>Dont charges de personnel</i>	<i>1 024 300,00 €</i>	<i>1 055 800,00 €</i>	<i>1 055 800,00 €</i>	<i>3,1%</i>
CHARGES VARIABLES	1 979 850,00 €	1 771 960,00 €	1 771 960,00 €	-10,5%
<i>Dont charges de personnel</i>	<i>200 200,00 €</i>	<i>65 200,00 €</i>	<i>65 200,00 €</i>	<i>-57,4%</i>

Annexe 3 : Point d'exécution de l'opération d'équipement « matériels roulants »

Dépenses d'investissement		CREDIT de MAINTIEN					REPARTITION AUTRES TRAVAUX DE MAINTIEN
Article	Désignation	ANNEE 2015 N° CP 210-2015	ANNEE 2016 N° CP 210-2016	PREVISIONS 2017 N° CP 210-2017	OB 2018 N° CP 210-2018	ANNEE 2019 N° CP 210-2019	
216A	Balayeuse	- €	- €	- €	180 000,00 €	- €	180 000,00 €
	Camion 6x4	110 290,00 €	- €	- €	- €	117 000,00 €	227 290,00 €
	Chargeuse	- €	45 280,00 €	- €	- €	45 000,00 €	90 280,00 €
	Fourgon/utilitaire	- €	32 650,00 €	30 000,00 €	65 000,00 €	- €	127 650,00 €
	Pelle	- €	- €	167 000,00 €	- €	120 000,00 €	287 000,00 €
	Rouleau compacteur	- €	- €	- €	30 000,00 €	22 000,00 €	52 000,00 €
	Tracteur routier	84 600,00 €	- €	- €	- €	- €	84 600,00 €
	Véhicule léger	37 459,76 €	13 827,34 €	- €	- €	- €	51 287,10 €
	Chariot élévateur	- €	- €	- €	20 000,00 €	- €	20 000,00 €
	Vestiaire mobile	- €	- €	8 000,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €	38 000,00 €
	TOTAL	232 349,76 €	91 757,34 €	205 000,00 €	310 000,00 €	319 000,00 €	1 192 607,10 €
Crédits de paiement antérieurs par désimputation du 04.2017		232 349,76 €	91 757,34 €	205 000,00 €	310 000,00 €	319 000,00 €	1 192 607,10 €
Commentaires liés à l'exécution de BP 2017 et CB 2018		/	/	Report de la balayeuse sur 2018	Renouvellement de la balayeuse / Suppression du G4 / Ajout d'un chariot élévateur et d'un fourgon pour l'atelier	Investissements à redéfinir lors des OB 2019	/

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL



Nombre de Conseillers : L'an deux mille dix sept
Le neuf mai à 20 heures

En exercice : 07 Le conseil Municipal de la commune de VELLECHES,
Présents : 07 dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie,
Volants : 07 sous la présidence de Madame Christelle VANÉROUX, Maire.

Date de la convocation : 04/05/2017
Secrétaire de séance : M Régis PAIN,
Présents : Mmes, Mrs C VANÉROUX, V KLEINER, E PETIT, R PAIN, N GROS, F SCHMITT, L JOUALT
Objet : demande de retrait du SIMER

Par délibération en date du 7 juin 1977, le Conseil Municipal de Vellèches s'est prononcé favorablement pour l'adhésion de la Commune au Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Équipement Rural (SIMER).

L'intérêt de la Commune à adhérer au SIMER est aujourd'hui amoindri compte tenu du nouveau paysage intercommunal et des transferts de compétences aux EPCI, mais également de l'éloignement géographique.

Dès lors, il appartient au Conseil Municipal de formuler une demande de retrait dans le respect des conditions générales fixées le 27 novembre 2015 par le Comité Syndical du SIMER.

Au titre de ces conditions, aucune indemnité n'est demandée pour se retirer du SIMER. Toutefois, en cas de déficit cumulé du Compte Administratif du budget annexe « Travaux publics », une participation financière pourrait être demandée dans un délai de 5 ans suivant la sortie du Syndicat.

Pour être effective, la sortie du Syndicat requiert une délibération du Comité Syndical prise à la majorité des 2/3, ainsi qu'un arrêté Préfectoral modifiant la liste des membres du SIMER.

Madame Le Maire propose au Conseil Municipal de demander le retrait de la Commune de Vellèches comme membre du Collège travaux publics du SIMER, dans le respect des conditions générales approuvées par le Comité syndical du SIMER, le 27 novembre 2015.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents de demander le retrait de la commune de VELLECHES comme membre du collège travaux publics du SIMER

Fait et délibéré, le jour, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme,
Christelle VANÉROUX, Maire.

Certifié exécutoire
Transmis en S/Préfecture
Le: 07.07.17
Publié ou notifié
Le: 07.07.17





**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS**

République Française
Département de la Vienne
Arrondissement de Poitiers

Mairie de MIREBEAU
1, place de la République
86110 MIREBEAU
Tél. 05 49 50 40 53
Fax 05 49 50 52 16
contact@mirebeau.fr

L'an deux mille dix sept, le jeudi 21 septembre à 19h30, les membres du Conseil légalement convoqués le 15 septembre se sont réunis à la salle annexe de la mairie de MIREBEAU, sous la présidence de Monsieur Daniel GIRARDEAU, Maire de MIREBEAU.

N° 19

Objet :
Retrait du SIMER

Étaient présents :

Mmes et MM. GIRARDEAU. DÉRIGNY. GUILLEMOT. LEGER. GAUDINEAU Alain. LEMONNIER. PROUST. LONGEAU. GAUDINEAU Valérie. ARAUJO. DOUROUX. MOINE. DESGRIS. COTTENCIN.

Absents et représentés :

M. BRUNET donne procuration à M. DOUROUX
Mme HOAREAU donne procuration à Mme ARAUJO
Mme ROUSSELLE donne procuration à M. DESGRIS

Excusée : Mme CLIMENT

Absente : Mme DEGENNES.

Mme ARAUJO Nathalie a été élue secrétaire de séance.
Mme de CHÉRISEY Laurence, secrétaire générale participe à la séance.

Date de transmission
26/09/2017

(Cadre réservé au
Représentant de l'État

Vu la délibération en date du 22 décembre 1977, par laquelle le Conseil Municipal de Mirebeau s'est prononcé favorablement pour l'adhésion de la Commune au Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Équipement Rural (SIMER),

Vu que l'intérêt de la Commune à adhérer au SIMER est aujourd'hui amoindri compte tenu du nouveau paysage intercommunal et des transferts de compétences aux EPCI, mais également de l'éloignement géographique,

Vu qu'il appartient au Conseil Municipal de formuler une demande de retrait dans le respect des conditions générales fixées le 27 novembre 2015 par le Comité Syndical du SIMER,

Notifié à la Préfecture le :

27 SEP. 2017

Affiché le
26/09/2017

Notifié le

Considérant qu'au titre de ces conditions, aucune indemnité n'est demandée pour se retirer du SIMER. Toutefois, en cas de déficit cumulé du Compte Administratif du budget annexe « Travaux publics », une participation financière pourrait être demandée dans un délai de 5 ans suivant la sortie du Syndicat.

Vu que pour être effective, la sortie du Syndicat requiert une délibération du Comité Syndical prise à la majorité des 2/3, ainsi qu'un arrêté Préfectoral modifiant la liste des membres du SIMER.

Rendu exécutoire le :

27 SEP. 2017

Le Maire,
D. GIRARDEAU

Le conseil, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

De demander le retrait de la Commune de Mirebeau comme membre du Collège travaux publics du SIMER, dans le respect des conditions générales approuvées par le Comité syndical du SIMER, le 27 novembre 2015.



Pour extrait conforme,
Mirebeau, le 26 septembre 2017
Le Maire,
D. GIRARDEAU

PROPOSITION DE TABLEAU DES EFFECTIFS 2018

1 / BUDGET TRAVAUX PUBLICS

GRADE	POSTES OUVERTS AU 01.01.2018
AGENTS TITULAIRES	
Catégorie A	
<i>Ingénieur Principal</i>	1
<i>Ingénieur</i>	1 (-1)
Catégorie B	
<i>Technicien Principal de 1^{ère} classe</i>	0 (-1)
<i>Technicien Principal de 2^{ème} classe</i>	0 (-1)
<i>Technicien</i>	0 (-1)
Catégorie C	
<i>Adjoint Administratif</i>	1
<i>Agent de Maîtrise Principal</i>	1
<i>Adjoint Technique Principal 1^{ère} classe</i>	6
<i>Adjoint Technique Principal 2^{ème} classe</i>	9 (-1)
<i>Adjoint Technique</i>	2 (+1)
Sous-total	21
AGENTS NON TITULAIRES	
<i>Ingénieur</i>	1 (-1)
<i>Technicien Principal de 2^{ème} classe</i>	0 (-1)
<i>Technicien</i>	1
Sous-total	2
CONTRATS DROIT PRIVE	
<i>Emploi d'Avenir</i>	1
Sous-total	1
Total général	24

2 / BUDGET GESTION DES DECHETS

GRADE	POSTES OUVERTS AU 01.01.2018
AGENTS TITULAIRES	
Catégorie A	
Catégorie B	
<i>Rédacteur Principal 1^{ère} classe</i>	1
<i>Technicien Principal 1^{ère} classe</i>	1
Catégorie C	
<i>Adjoint Administratif Principal 2^{ème} classe</i>	3
<i>Adjoint Administratif</i>	1
<i>Adjoint d'Animation</i>	1
<i>Agent de Maîtrise Principal</i>	0 (-1)
<i>Agent de Maîtrise</i>	4
<i>Adjoint Technique Principal 1^{ère} classe</i>	0 (-1)
<i>Adjoint Technique Principal 2^{ème} classe</i>	28 (1dispo)
<i>Adjoint Technique Principal 2^{ème} classe – 31/35</i>	8
<i>Adjoint Technique</i>	35 (-2)
<i>Adjoint Technique – 31/35</i>	4 (-1)
Sous-total	86 (1dispo)
AGENTS NON TITULAIRES	
<i>Attaché – chargé de mission prévention</i>	1
Sous-total	1
CONTRATS DROIT PRIVE	
<i>CDI cadre – Responsable Exploitation - 35 h / sem</i>	1
<i>CDI cadre – Responsable Exploitation adjoint - 35 h / sem</i>	1
<i>CDI – Chargée de conception communication, évènementiel et animation - 35 h / sem</i>	1
<i>CDI - Agent de Maintenance 35 h / sem</i>	+1
<i>CDI - Conducteur BOM (conducteur matériel de collecte, d'enlèvement, de nettoyage) 35 h / sem</i>	2
<i>CDI - Conducteur BOM suppléant (conducteur matériel de collecte, d'enlèvement, de nettoyage) 30 h / sem</i>	2
<i>CDI – Agent de déchèterie (Agent de d'accueil, de réception en déchèteries) 30 h / sem</i>	1
Sous-total	9

CONTRATS AIDES	
<i>Contrat Accompagnement Emploi (CAE) 22 h</i>	4
<i>Contrat Accompagnement Emploi (CAE) 30 h</i>	1
<i>Emploi d'Avenir 35 h</i>	13
Sous-total	18
Total général	114

3 / BUDGET GENERAL

GRADE	POSTES OUVERTS AU 01.01.2018
AGENTS TITULAIRES	
Catégorie A	
<i>Attaché</i>	2
Catégorie B	
<i>Rédacteur Principal 1^{ère} classe</i>	1
<i>Rédacteur</i>	1
Catégorie C	
<i>Adjoint Administratif Principal 1^{ère} classe</i>	1
<i>Adjoint Administratif Principal 2^{ème} classe</i>	2
<i>Adjoint Administratif</i>	1
Total	8